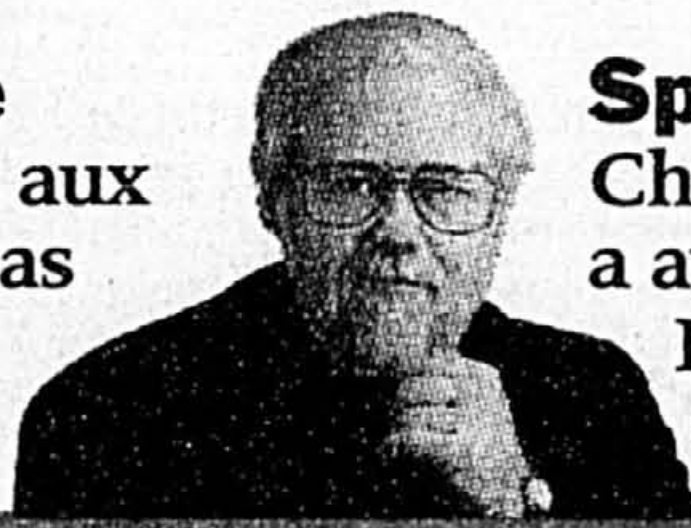




Politique
Le procès Clinton
s'ouvre dans
la confusion
page B4



Économie
L'avenir est aux
planchers bas
page C1



Sports
Charles Sirois
a aussi sa
Formule 1
page S5

Hockey
 1
 4
page S3

Bouchard rabroue la CEQ

Pas question de séparer le dossier de l'équité des négociations publiques

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La Centrale de l'enseignement du Québec va frapper un mur, car le gouvernement Bouchard est déterminé à ne pas séparer le dossier de l'équité salariale de l'ensemble des négociations du secteur public.

Il n'est pas question en effet de régler d'abord l'équité pour ensuite s'attaquer aux discussions avec le

front commun, comme le réclame la présidente du syndicat, Lorraine Pagé.

Selon les informations qui fil-trent à Québec, le gouvernement envisage une mise au jeu des négociations, par le dépôt de ses offres, vers la fin du mois de janvier.

Et le dossier de l'équité ne sera pas discuté au préalable. « Tout sera réglé en même temps », indique-t-on.

Cette orientation fait écho aux réactions publiques de la CSN et de la FTQ qui, à la différence de la CEQ, ne souhaitent pas que la question de l'équité soit réglée de façon isolée.

M. Bouchard n'aurait pas digéré non plus l'insistance de la CEQ dans ses manifestations, tout le long de la campagne électorale.

Le seul nouveau joueur dans les négociations du côté de Québec est

François Legault, ministre de l'Éducation et aussi membre du Conseil du Trésor. Il devra occuper le centre de la glace dans l'affrontement prévisible avec la CEQ. Mais, en privé, ses fréquents rappels des négociations « raisonnées » qu'il avait connues à Air Transat laissent un peu perplexes les vétérans négociateurs du secteur public où cette approche candide est difficilement praticable.

Autre mauvaise nouvelle pour la CEQ, le Conseil du Trésor travaille sur des formules pour réduire considérablement la facture de 700 millions que présente la centrale au chapitre de l'équité.

Ce scénario a déjà été mis sur la table dans des réunions exploratoires en décembre dernier, confirmant-on à la CEQ.

Voir **BOUCHARD** en A2

Un hôtel près du Casino?

Les promoteurs: Angélil ou Savard

SOPHIE COUSINEAU

La Société immobilière du Canada négocie l'achat de terrains vacants dans la Cité du Havre dans le but de les revaloriser, ce qui a déjà éveillé la convoitise de promoteurs immobiliers.

Hôtel de style Las Vegas pour profiter de la proximité du Casino de Montréal, appartements de luxe, stationnement: les projets se multiplient et les noms de René Angélil et de Serge Savard circulent depuis des semaines.

Les terrains visés se trouvent dans le Vieux-Montréal, entre l'autoroute Bonaventure et le pont de la Concorde. Il y a le parc de la Pointe de la Cité du Havre, qui offre une vue imprenable sur Montréal.

Voir **UN HÔTEL** en A2

Encore un peu de patience!

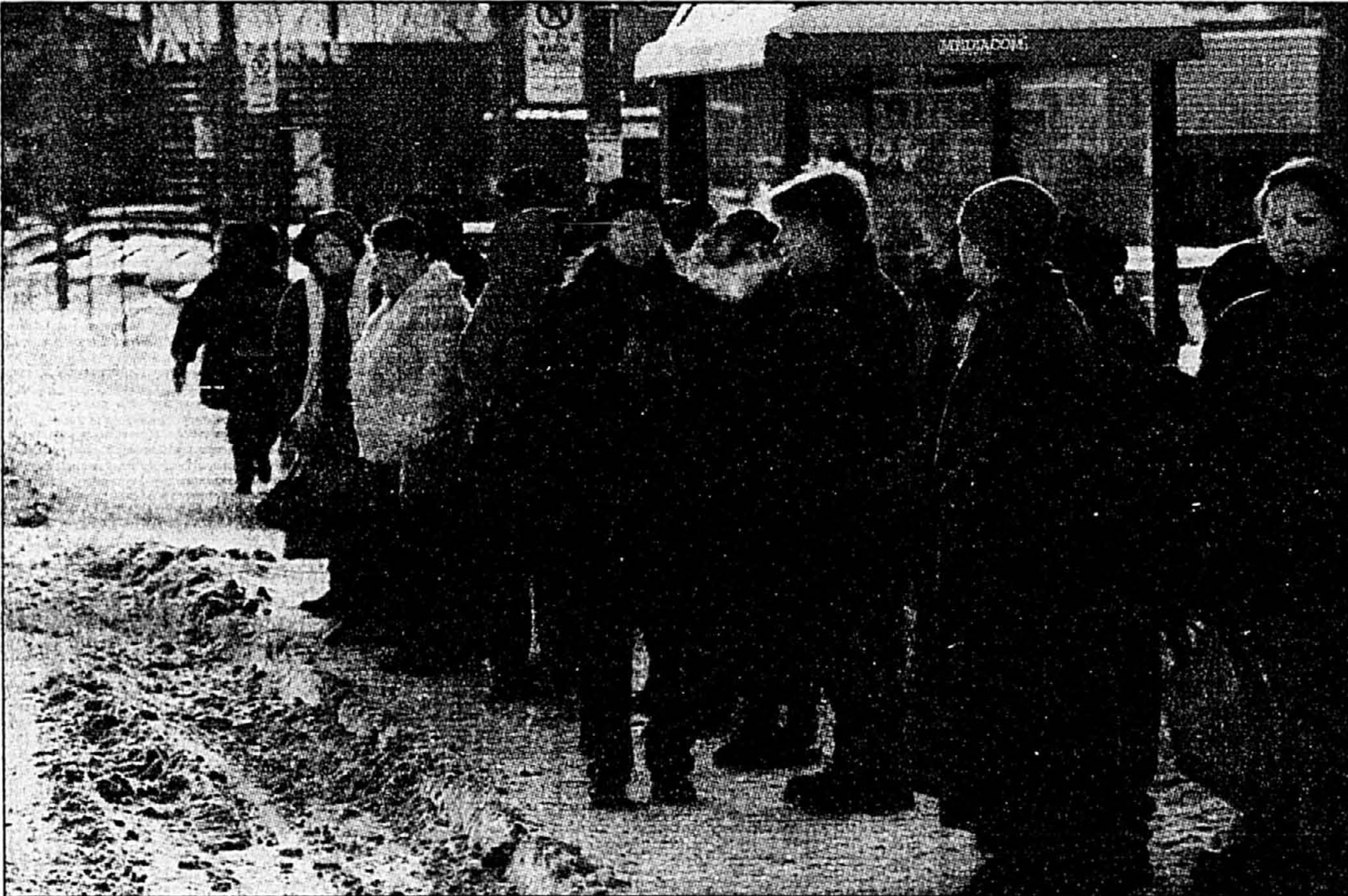


PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Hier, une trentaine d'autobus à plancher bas ont repris la route à Montréal. Mais les usagers devront continuer à faire preuve de patience jusqu'à lundi, quand le service sera complètement rétabli.

Nos informations, page A3

Les maisons neuves coûteront plus cher

CLAUDE-V. MARSOLAIS

L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) a dénoncé hier la décision d'un conseil d'arbitrage d'accorder aux travailleurs de la construction résidentielle une hausse moyenne des taux horaires de 10 %, ce qui aura pour effet de hausser de 3000 \$ à 5000 \$ le coût des maisons neuves.

Une porte-parole de l'APCHQ, Me Maureen Flynn, a qualifié d'inconsciente la décision du conseil d'arbitrage, nommé par les deux parties, puisque ses trois membres avaient déjà recommandé que subsiste un écart de 6 % avec les taux horaires moyens payés dans le secteur de la construction commerciale et industrielle. Or, d'après elle, les hausses consenties vont ramener l'écart à 2,2 % entre les deux secteurs. « Nous craignons une recrudescence de l'autoconstruction, ce qui risque de nuire à la rentabilité des entreprises », constate-t-elle.

Voir **LES MAISONS** en A2

Le temps arrêté

Galerie de portraits. Ils se suivent, ne se ressemblent pas, sauf pour un truc: ils ne vivent plus pareil depuis le verglas...

PIERRE FOGLIA

Elle avait déjà passé une nuit chez Jean avant le verglas.

Il savait qu'elle avait un mari et un enfant quelque part, à une heure de route.

Le verglas l'a surprise alors qu'elle était venue faire des courses en ville. Elle a retéléphoné à Jean. Ils ont passé une autre nuit. Au matin, l'électricité a manqué. Elle a regardé l'horloge arrêtée, elle a dit que puisque le temps n'existait plus, elle avait le droit. Une autre nuit.

Le troisième matin, elle s'est ennuyée de son fils. Jean a eu besoin d'un marteau pour casser la glace sur son auto. Elle est partie.

Après le verglas il y a eu le printemps, puis l'été, Jean l'a revue quelquefois. Puis plus du tout.

L'hiver est revenu. Jean dit que pour qu'elle revienne aussi, il serait bien prêt à foutre quelques pylônes d'Hydro à terre.

LE MAGOT

Les vrais ennemis de Bell, ce sont les écureuils. Ils rongent les câbles, l'eau s'infiltre, font des dégâts qu'on ne soupçonne pas. En 1998 aussi, le réseau de Bell a plus souffert des écureuils que du verglas. Quand même, en janvier et février c'était pas les écureuils. Alain Sévigny a été pas mal occupé à réparer les câbles brisés par les branches. Quarante-cinq jours sans congé, des heures supplémentaires tant qu'il pouvait en faire, Alain s'est ramassé un petit magot. Autour de 8000 \$. Vous pensiez pas mal plus? Vous dites? On ne va pas loin aujourd'hui avec 8000 \$?

C'est encore drôle. Alain est allé au Vermont essayer le super vélo qu'il s'est acheté. Il est allé au Guatemala, le lac Atitlan sur les hauts plateaux volcaniques. Il est allé aussi en Thaïlande et en Malaisie. Et il va flamber ce qui reste au printemps dans un trek au Népal.

Comme il dit, j'aurais pu m'acheter un char neuf ou des REER, mais là, c'est vrai, je serais allé beaucoup moins loin.

Voir **LE TEMPS** en A2

Des changements... à la Sécurité civile!



Les leçons du verglas

Dans l'analyse du verglas de janvier 1998, il est devenu assez évident que la Sécurité civile du Québec n'a jamais été en mesure d'assumer le rôle qu'on attendait d'elle. Mais un an plus tard, la Sécurité civile du Québec survit, même si tous ses dirigeants sont partis, y compris le ministre Pierre Bélanger, battu aux élections du 30 novembre dernier. Elle devra redoubler d'ardeur au cours de l'année 1999, en préparant le Québec au passage à l'an 2000 et à la prévention des effets indésirables du fameux bogue. L'événement sera un test crucial pour la crédibilité de cet organisme auprès de ses « partenaires » et, tout particulièrement, des municipalités.

Nos informations, page A4



Alain Sévigny

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

358
JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces

- index B13
- immobilier B13 et B14
- marchandises B14
- emplois B15
- automobile B15

- affaires C2

Arts et spectacles B5 à B12
- horaire spectacles B10
- horaire télévision B6
- télévision B5

Bandes dessinées B14
Bridge C10
Cyberpresse A10
Décès C11
Économie C1 à C9
Feuilleton B15

Êtes-vous observateur? B13
Horoscope B14
Laval A8
Loteries A2 et A5
Monde B4

Mots croisés B13 et S10
Mot mystère B15
Opinions B3
Politique B1 et B16
Tabloïd Sports
- Réjean Tremblay S5

ÉDITORIAL

Les vrais coupables
- Pierre Gravel
page B2

MÉTÉO

Ennuagement
Max. -11, min. 0
cahier Sports
page 16



en **direct** sur la vie



Le Réseau de l'information
24 heures sur 24

Suites de la une

Les maisons neuves coûteront plus cher

LES MAISONS / Suite de la page A1

Le chef négociateur de la partie syndicale, Yves Paré, donne un tout autre son de cloche en signalant que les travailleurs de la construction résidentielle ont tout simplement obtenu les mêmes salaires, majorés de 1,5 % cette année, qu'ils gagnaient en décembre 1995 (20,59 \$ l'heure en moyenne) avant l'abolition du décret dans la construction.

En fait, sur trois ans, du 15 décembre 1998 au 30 avril 2001, la progression du taux horaire accusera une hausse de 4,6 %. Selon que le travailleur est manoeuvre, compagnon ou ouvrier spécialisé, le salaire variera de 18 \$ à 22 \$ l'heure.

Bien que la partie patronale soit insatisfaite des hausses de salaire, elle a néanmoins obtenu des concessions majeures de la partie syndicale en ce qui regarde la flexibilité des horaires et la fixation des vacances estivales qui pourraient varier.

Les négociations dans le secteur de la construction résidentielle ont duré trois ans. Elles ont été ponctuées de trois grèves et un lock-out pour finalement se terminer par l'arbitrage.

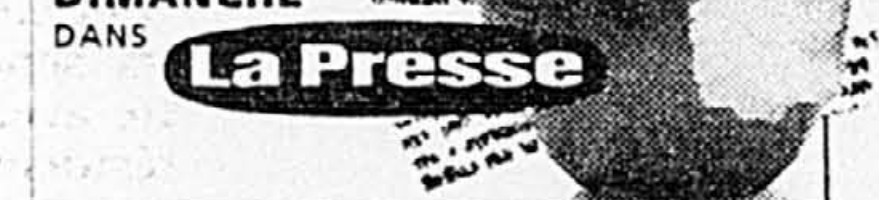
Pour une consultation GRATUITE

NE MANQUEZ PAS LE CAHIER

Santé

CHAQUE DIMANCHE DANS

La Presse



BOUCHARD / Suite de la page A1

Selon Québec, le problème de l'équité se pose uniquement pour les enseignants du niveau primaire, celui où l'on trouve une nette majorité de femmes. La loi sur l'équité prévoit qu'il faut compter 60 % de femmes dans un corps d'emploi spécifique pour que la question de l'équité salariale puisse être soulevée.

Cette approche avait déjà été utilisée par Québec quand le gouvernement avait, fin novembre, défendu son dossier devant la

Commission sur l'équité. Mme Pagé avait dès lors soutenu que cette proposition était « insultante » et que la CEQ n'accepterait pas qu'on stratifie ainsi les emplois des enseignants. La facture de 700 millions, défendue par la CEQ pendant toute la campagne électorale, représenterait une augmentation moyenne de 9000 \$ pour les enseignants qui gagnent actuellement en moyenne 45 000 \$. « Avec cette proposition, un professeur de coiffure gagnerait beaucoup plus que son collègue du privé, autant qu'un diplômé de premier cycle universitaire », fait-on valoir à Québec.

Le comité interministériel sur les négociations ne s'est pas réuni encore, mais cela devrait être fait d'ici deux semaines. Le président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard, et le ministre des Finances, Bernard Landry, y feront le point sur la marge de manoeuvre disponible, un chiffre crucial pour les discussions qui s'amorcent. Le front commun revendique des augmentations salariales de 11,5 % sur trois ans, mais aucune provision ne pouvait être identifiée encore en décembre dans la dernière synthèse des opérations financières.

À Québec d'ailleurs, on ne s'at-

tend guère à des négociations rapides. Des échanges informels avec les centrales, on perçoit que tout le monde envisage quelques mois de souque à la corde qui n'aboutiront pas avant juin au plus tôt et qui, probablement, déborderont sur l'automne. On prévoit aussi que les centrales miseront sur les surplus davantage prévisibles après le budget du déficit zéro, plutôt que de presser le pas pour un règlement hâtif au printemps. À mots couverts, Henri Massé, de la FTQ, paraît entériner cette lecture, prévoyant quatre ou cinq mois de discussions avec Québec.

Un hôtel près du Casino?

UN HÔTEL / Suite de la page A1

Ce terrain exigü appartient au ministère fédéral des Travaux publics.

Les autres terrains, plus vastes, sont situés au sud de l'avenue Pierre-Dupuy, entre le pont de la Concorde et Habitat 67 ainsi qu'à l'ouest du complexe d'habitation Tropic Nord. Ces terrains appartiennent à la Société canadienne d'habitation et de logement (SCHL).

La Société immobilière du Canada (SIC) négocie actuellement l'achat de ces terrains, a indiqué à La Presse Michael Seaman, directeur, gestion des biens immobiliers, à la SIC.

Cette société de la Couronne a pour mandat de tirer profit des immeubles et des terrains fédéraux qui sont sous-utilisés en les revalorisant, ce qui passe le plus souvent par leur vente. À titre d'exemple, la SIC est propriétaire du terrain sur lequel le club de baseball les Expos espère construire son nouveau stade.

« Toutes les parties veulent cette transaction, dit Gordon McIvor, vice-président affaires publiques de la SIC. Il ne reste plus qu'à s'entendre sur le prix. Le transfert des propriétés se fera bien avant la fin de 1999. »

Dès que la SIC aura pris possession de ces terrains, elle pourra recevoir les propositions. Si MM. Seaman et McIvor se font fort de souligner que les résidents de ce quartier friqué seront consultés sur la nouvelle vocation de ces terrains, il apparaît que les pressions des promoteurs seront fortes.

La SIC a déjà reçu « quelques dizaines d'appels » au sujet de ces terrains, de promoteurs comme de particuliers, dit M. McIvor. Celui-ci précise toutefois que cela n'a rien d'inhabituel dans le cas de « propriétés extrêmement bien situées ».

Pour Pierre Beaudoin, vice-président, aménagement et construction de la Société du Vieux-Port de Montréal, qui administre le parc de la Pointe de la Cité du Havre, « si la SIC achète le terrain, ce n'est pas pour le garder à rien faire, mais pour le revendre à l'entreprise ».

M. Beaudoin est membre du comité informel qui coordonne les projets de développement des acteurs du Vieux-Montréal, dont la Ville de Montréal, le Port de Montréal, Parcs Canada, la SIC et le bureau québécois du Développement régional. « Il y a toujours 56 promoteurs qui proposent 56 bébelles, mais il n'y a rien d'assez solide pour faire une annonce », dit-il.

Il reste que les rumeurs de projets résidentiels et d'un hôtel pour tirer profit des visiteurs qui affluent au Casino de Montréal se font persistantes.

Le nom qui revient le plus souvent est celui du groupe immobilier Thibault, Messier, Savard & associés, qui a 1,7 million de pieds carrés et 600 millions d'actif sous gestion. La société de l'ancien directeur général du Canadien, propriétaire du Château Champlain, est toutefois mieux connue par ses reprises d'hôtels en difficulté que par des constructions neuves. Il a été impossible de joindre les principaux associés, à l'étranger en voyage d'affaires.

L'autre nom évoqué est celui de René Angélil. L'imprésario et mari de Céline Dion est l'un des propriétaires de la chaîne de restaurants Nickel's et du club de golf Le Mirage à Terrebonne. Un vice-président des Productions Feeling, la boîte d'affaires de M. Angélil, encore fermée pour les vacances des Fêtes jusqu'à lundi, a fait savoir qu'il ignorait tout de ce projet.

Chose certaine, l'arrivée d'un hôtel dans ce secteur serait bien accueillie par la Société du parc des Îles. « Cela renforcerait notre pôle d'attraction touristique », croit son directeur général, Pierre Bibeau.

Galerie de portraits

LE TEMPS / Suite de la page A1

UNE VRAIE CATASTROPHE

Un beau métier, inhalothérapeute. Quand on peut le pratiquer. Depuis sa sortie du cégep, Nathalie Doyon était sur la liste de rappel d'un hôpital de la région de Québec qui ne la rappelait jamais. Arrive le verglas. La région régionale envoie Nathalie à l'hôpital du Haut-Richelieu, à Saint-Jean. Elle y découvre la médecine de guerre ou presque. En poste 12 heures sur 24, elle dort à l'hôpital sur un lit de camp de l'armée. Après le verglas, il y a eu l'épidémie de grippe. Deux mois plus tard, Nathalie ne connaissait toujours de Saint-Jean que son hôpital. À son premier jour de congé, elle est allée faire un tour sur la promenade du canal, sur le vieux pont: hé, hé, pas mal. Nathalie est restée.

Allez savoir pourquoi la région de Saint-Jean enregistre le plus haut taux de problèmes respiratoires de la province. Un petit paradis pour les inhalos si... s'ils étaient moins nombreux à sortir chaque année des quatre (QUATRE!) cégeps où ils sont formés. Ils seront bientôt plus nombreux que les bronchiteux! Nathalie est douzième sur la liste de rappel de l'hôpital. Elle travaille quand les autres sont en congé, une ou deux journées par semaine. Pas assez pour payer son loyer.

Vingt-cinq ans, un métier, pas de job. Il y a des catastrophes moins amusantes que le verglas.

DANS LE NOIR, ELLE L'A VU

Patricia était mariée depuis trois ans avec un gars. T'sais un gars comme il y en avait « avant », un gars à sa maman. Ramasse rien. Range rien. Lave rien. Fume comme une cheminée. Patricia avait bien essayé de le discipliner: ton T-shirt sale mets-le donc dans le panier à linge sale. Pis tu pourrais vider tes cendriers de temps en temps.

Il disait: ouais ouais.

Au verglas, Patricia et son mari ont été hébergés dans une maison où il y avait déjà beaucoup de monde. Pensez-vous qu'il a fait un effort pour ramasser ses traireries? Qu'il est allé fumer dehors? Qu'il a aidé pour le feu, la bouffe, le ménage? Rien. Pas ça! Il a même arrêté de se laver et de se raser parce qu'il trouvait trop compliqué de faire chauffer de l'eau.

Je me suis demandé ce que je foutais avec ce gars-là, raconte Patricia. C'est drôle, trois ans sans rien voir. Et là, tout à coup, dans le noir, je l'ai vu. On a divorcé.

LE DÉCLIC

Après les vacances de Noël, Nicole avait docilement repris le chemin de la polyvalente Deux-Montagnes où elle enseignait le français. La retraite? Elle n'aimait pas y penser.

Deux jours après la rentrée, la revoilà en congé à cause du verglas. Nicole a entrepris

de ranger, de classer, de mettre à jour ses notes de cours. Elle goûtait le plaisir pépère que l'on prend à mettre de l'ordre dans ses affaires quand, soudain, en rangeant une feuille dans un classeur c'est arrivé: la retraite! Comme ça. Même pas en claquant des doigts. La retraite était là dans sa tête. Trente-trois ans d'enseignement, fini. Plus du tout envie. Elle a appelé son mari qui était au travail (il fabrique des autobus scolaires): « Devine quoi, je prends ma retraite! »

T'écoeures! il a dit.

Jaloux! elle a dit.

TOUS RISQUES

Le modeste cabinet d'assurances Maison-neuve — feu, vol, auto, maison — installé à Sainte-Barbe, près de Valleyfield, dessert une clientèle locale qui a été durement éprouvée par le verglas. Une clientèle qui a notamment perdu des quantités incroyables de crevettes dans ses congélateurs en panne. Un rapide relevé des réclamations pour crevettes sinistrées montre que le citoyen moyen de la région de Valleyfield consomme plus de crevettes dans une année qu'une baleine adulte.

On a moins rigolé avec les réclamations pour toits qui coulent. Il a fallu expliquer la différence entre une assurance tous risques et une assurance touriste, ordinaire, qui ne rembourse que les « bris subits ». Subit comme dans subitement. À l'évidence, les infiltrations ne sont pas subites. Elles sont graduelles et non remboursables.

Entre les experts intraitables des grandes compagnies et les sinistres éplorés, les courtiers des modestes cabinets se sont imposés comme des conciliateurs indispensables.

« Le verglas nous a coûté cher, dit Hubert Maisonneuve, mais la majorité de nos clients ont découvert que nous étions un peu plus que des intermédiaires. Et bien entendu, nous n'avons jamais autant vendu de polices tous risques qu'après le verglas. »

TITANIC

C'était un dimanche pendant le verglas, Robert propose à Francine d'aller au cinéma: « On est tous les deux très fatigués pourquoi on n'irait pas avec les enfants voir *Titanic*? » Robert était contremaître à la Ville de Montréal, Francine était en sciences à Lionel-Groulx. Justement elle avait un examen de biologie cette semaine-là: « Faut que j'étudie Robert. On ira demain soir au cinéma, il n'y aura personne, c'est lundi. Je pourrai pleurer tranquille, paraît que c'est triste... »

Ce dimanche-là Robert est allé travailler. Francine a étudié sa biologie. Le lundi elle était au cégep quand on l'a demandée à l'entrée. C'était des policiers. « Votre mari s'est tué dans un accident de la route. »

« Il était tellement défiguré qu'on ne me l'a pas montré. Le verglas a fini par finir. J'ai abandonné mes études. Je ne sais pas trop ce que je vais faire maintenant. Continuer je suppose. Faut bien vivre. Il y a les enfants. »

DEMAIN: Le viol

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272

Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039

Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070

Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111

Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : (514) 285-6931

National, TéléPlus : (514) 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : (514) 285-6892

Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations partielles à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650 - Port de retour garanti. (USP5003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne

à trois chiffres : 190

à quatre chiffres : 4394

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants:

■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h;

■ à Montréal: place Ville-Marie, hall d'entrée (entrée boul. René-Lévesque Ouest), 1, Place Ville-Marie, de 10 h à 16 h. Objectif: 150 donneurs;

■ à Repentigny: les galeries Rive-Nord, 100, boul. Brien, de 10 h à 20 h 30. Objectif: 400 donneurs;

■ à Boisbriand: église Notre-Dame-de-Fatima, au sous-sol, 305, de la Grande-Côte, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 125 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le monde en 1999

■ Samedi, dans le cahier Plus, La Presse effectue un tour du monde tel qu'il se présente au seuil de cette nouvelle année. L'Asie tente de se sortir d'une méga-crise financière. Au Proche-Orient, les yeux sont tournés vers les Kurdes, l'Irak et la Palestine. L'Europe va vivre sa nouvelle monnaie unique et l'Amérique latine se tourne vers la Colombie et le Pérou. Parmi les grands rendez-vous de 1999: le pape visitera le Mexique et les États-Unis dans quelques semaines; des élections législatives se tiendront en Israël, en Turquie et en Finlande, entre autres.

QUESTION DU JOUR

La Presse

Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le (514) 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Allez-vous suivre avec intérêt le procès en destitution du président Bill Clinton?

La Couronne a-t-elle raison de fermer le dossier des préposés au stationnement dans l'affaire des vignettes VIP?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 23 %
Non: 77 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Actualités

L'EXPRESS
DU MATIN



Sabotage chez les pompiers

■ De nouveaux incidents liés au conflit de travail entre les pompiers et la ville de Montréal ont eu lieu hier. Selon le Service de prévention des incendies, des filtres à carburant de deux camions situés dans la caserne 13, dans l'est de la ville, ont été perforés. Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) a ouvert une enquête. Par ailleurs, les camions qui avaient été bariolés par des pompiers mécontents de leur convention collective ont tous été nettoyés. Les rencontres de conciliation dans ce dossier se poursuivent aujourd'hui.

Blé dans le soja

■ L'Agence canadienne d'inspection des aliments avise les consommateurs allergiques au blé de s'abstenir de consommer de la farine de soja fermentée de la marque Wang, importée de la Corée. Ce produit contient du blé alors qu'il n'en est pas fait mention sur l'étiquette. La farine Wang est vendue en emballages de 453 g (16 oz) et porte le code CUP 0 87703 00289 0. Le produit est retiré du marché sous la supervision de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Sa consommation ne pose un risque que pour les personnes allergiques au blé; aucun cas de maladie n'a été signalé.

Mère psychotique

■ Lyne Bibeau, mère de famille de 40 ans, a été déchargée de toute responsabilité criminelle, au palais de justice de Valleyfield, concernant la mort de sa fille de quatre ans, Marie-Marguerite Boulet, étouffée le 28 mai 1997, à Châteauguay. Les experts médicaux qui ont évalué l'état de santé de l'accusée sont unanimes à dire que Mme Bibeau souffrait de psychose lorsqu'elle a provoqué la mort de la cadette de ses trois enfants.

Aide aux Inuits

■ Le président de la société Makivik, Pita Aatami, a annoncé hier qu'un fonds d'aide pour les Inuits de Kangisualujuaq sera mis sur pied à Kuujuaq et a louangé les démarches entreprises par les Inuits d'autres territoires de l'Arctique pour la création de fonds semblables. Les personnes souhaitant faire un don peuvent communiquer avec Willie Makiuk, au bureau de Makivik à Kuujuaq, au (819) 964-2925. Entre-temps, la société Makivik prend part à l'assistance offerte aux victimes de l'avalanche hospitalisées dans la région de Montréal, et à leur famille.

Boule de neige

■ Tous les propriétaires et les conducteurs de camion de déneigement seront étroitement surveillés cet hiver par le Service du contrôle du transport routier de la Société de l'assurance automobile du Québec et le Service de police de la CUM. Les deux organismes ont décidé d'unir leurs efforts dans l'opération *Boule de neige* afin de diminuer le nombre d'accidents impliquant les véhicules de déneigement, qui ont causé l'hiver dernier cinq décès sur le territoire de la CUM.

Fraude fiscale

■ Giuseppe Pétosa, de Saint-Léonard, a plaidé coupable à l'accusation d'avoir, par l'entremise de la société Pétro Prix, omis de déclarer à Revenu Québec un montant de TVQ perçu de 106 137 \$, du 1^{er} juin 1992 au 31 mars 1993. M. Pétosa a également plaidé coupable d'avoir permis à la société 2955-6990 Québec inc. de réclamer des faux remboursements de taxe sur intrants, pour un montant de 133 848 \$. En conséquence, M. Pétosa devra payer des amendes totales de 299 982 \$.

Négos chez Bell

■ Une importante négociation a débuté entre Bell Canada et ses 12 000 téléphonistes et techniciens, au Québec et en Ontario. La négociation, qui doit reprendre lundi prochain, s'annonce laborieuse. « On a des problèmes majeurs. La compagnie recherche des concessions sur toute la convention collective », s'est plaint un représentant syndical.

Les NovaBus de retour lundi

Les employés d'entretien croient que le problème n'est pas réglé

ISABELLE HACHEY

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) a annoncé hier le retour graduel sur les routes de ses 360 autobus à plancher bas. Si tout va bien, le service devrait revenir à la normale lundi prochain.

Les ingénieurs de la STCUM et de NovaBus affirment avoir trouvé une solution au retard de décélération des véhicules, mais le Syndicat des employés d'entretien de la STCUM n'en croit pas un mot.

La STCUM soutient que le délai de quatre secondes avant la décélération constaté à bord des autobus défectueux était causé par la fragilité du système de tringlerie, un dispositif reliant la pédale d'accélérateur au moteur des autobus.

La STCUM a élaboré une procédure d'entretien préventif en trois étapes. Un ressort d'appel plus puissant sera aussi disposé sur les cylindres des 360 autobus, par « simple mesure de sécurité supplémentaire », selon le directeur général de la STCUM, Jacques Fortin. L'opération devrait être terminée lundi. D'ici là, les usagers devront faire preuve de patience.

Hier, une trentaine d'autobus ont repris du service sur les routes de Montréal. Les dix lignes d'autobus hors service depuis lundi le demeurent toutefois ce matin, puisque les véhicules inspectés hier et aujourd'hui seront affectés à des lignes déjà débordées, afin de soulager le réseau.

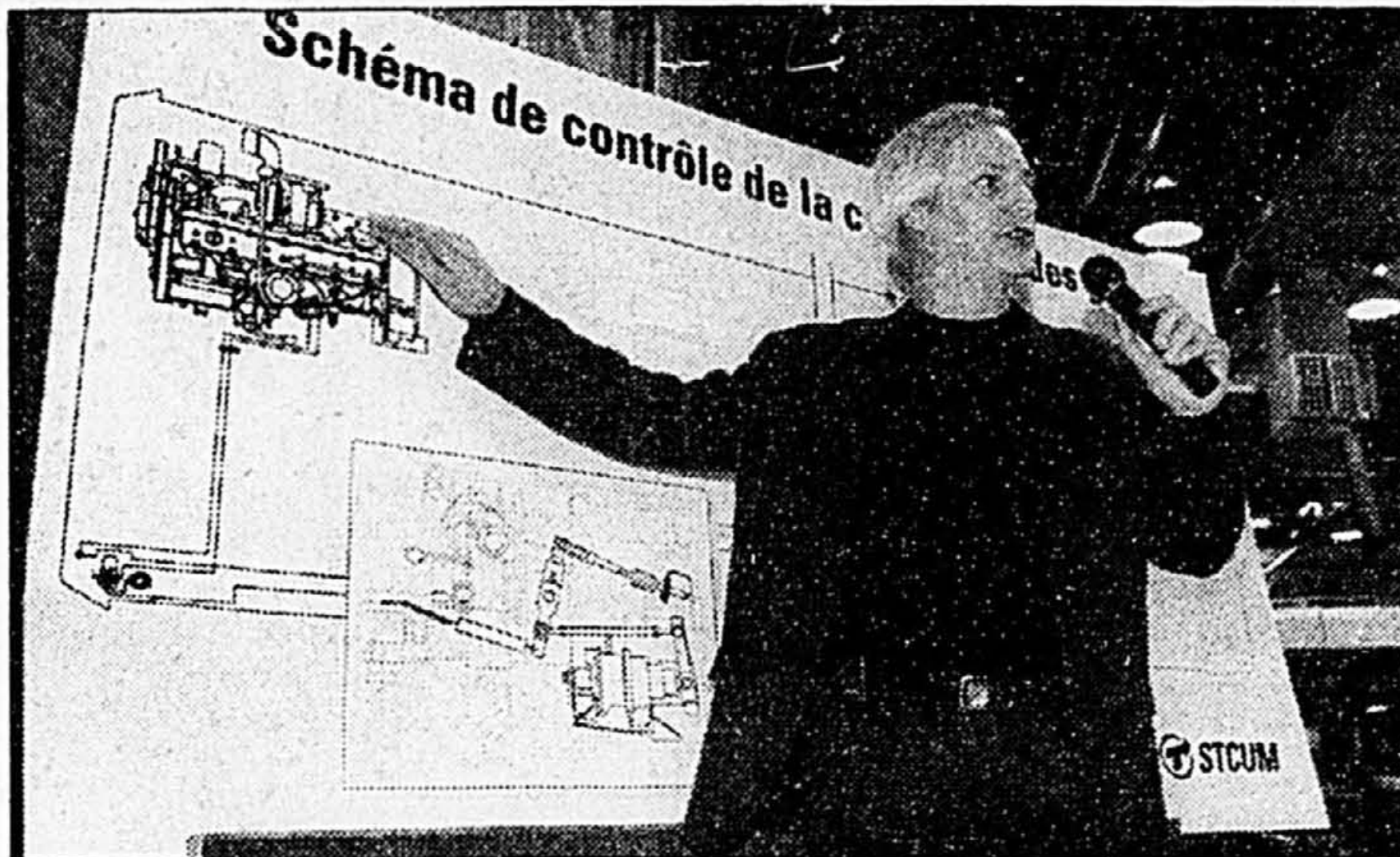


PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

Le chef de section de l'ingénierie de la STCUM, Jean-Michel Lanoix, explique la source du retard de décélération.

« Ils n'ont rien trouvé » Pour le président du Syndicat des employés d'entretien de la STCUM (CSN), Gaétan Châteauneuf, les solutions proposées par la STCUM sont de la poudre aux yeux. « Ils n'ont rien trouvé, et comme ils n'ont pas détecté le problème, je suis loin d'être convaincu qu'on a trouvé le bon remède », soutient le président, qui croit que le problème de décélération peut encore survenir « à tout moment ».

En septembre, le syndicat a décelé des problèmes importants au niveau du compresseur des autobus à plancher bas. « Le compresseur n'est pas assez performant pour l'usage qu'on en fait, il y a une usure prématurée qui entraîne de la condensation et de l'huile

dans le système », explique M. Châteauneuf.

La STCUM elle-même demandait à NovaBus de corriger ce « défaut systématique », le 21 octobre. « Avec l'arrivée de la période hivernale, les bris du système d'air (comprimé) auront un impact certain sur notre service à la clientèle. Une solution, permanente ou transitoire, est requise le plus rapidement possible », a écrit David Brazeau, directeur des projets à la STCUM, à la société NovaBus.

Le 17 novembre, l'ingénieur Serge Carignan, de la STCUM, a souligné que le cycle de travail du compresseur était beaucoup plus élevé (48 %) que ne le recommande le manufacturier (25 %). « Sur un bon nombre d'autobus, on

retrouve de l'eau, de l'huile et des impuretés dans le circuit pneumatique en quantité importante », écrivait-il, une « contamination » qui peut notamment engendrer de la corrosion et des bris de pièces.

NovaBus nie

Un ingénieur de NovaBus, Serge Bilodeau, a pourtant soutenu hier que « le compresseur sur le véhicule n'a pas de problème de conception ». NovaBus travaille toutefois avec le manufacturier afin d'augmenter la longévité de ces composantes. « Mais elles ne causent aucun problème de fonctionnement du véhicule », a-t-il soutenu.

Le chef de section de l'ingénierie et de la maintenance de la STCUM, Jean-Michel Lanoix, a affirmé que les experts n'avaient retrouvé ni saleté ni condensation dans les conduites des autobus lors des analyses des derniers jours.

Quoi qu'il en soit, la STCUM ne compte pas en rester là. « Il n'y a pas de raison pour qu'on prenne plus de temps pour l'inspection des systèmes pneumatiques de ces véhicules-là que pour les autres et on va travailler avec NovaBus pour améliorer les systèmes, ça c'est clair », a tranché Jacques Fortin.

Le Syndicat des chauffeurs d'autobus de la STCUM (FTQ), quant à lui, est satisfait des solutions apportées par les ingénieurs. Des chauffeurs ont testé les autobus défectueux, et le problème ne s'est pas représenté. « Les essais ont été concluants, et les chauffeurs sont prêts à retourner sur la route avec ces véhicules », a dit le président du syndicat, Serge Lavoie.

Vignettes VIP: les policiers s'en tirent

Le maire a accepté de discuter avec le représentant des cadres congédiés

ÉRIC TROTTIER
et GILLES GAUTHIER

À l'instar des 75 préposés au stationnement de la Ville de Montréal, les 117 policiers de la CUM trouvés en possession de vignettes VIP cet automne ne seront pas accusés de fraude devant une cour criminelle.

Telle est du moins la conclusion du procureur de la Couronne Maurice Galarneau, à qui la police a demandé un avis juridique. Le patron de M^e Galarneau, André Vincent, a confirmé l'information, hier après-midi.

« La police nous a soumis son dossier en nous demandant de vérifier s'il y avait des possibilités de porter des accusations contre les policiers détenteurs de vignettes. Mais il n'y avait pas suffisamment de preuves. Je dirais même qu'il y avait absence totale de preuve », a déclaré M^e Vincent en entrevue avec *La Presse*.

« Au pire, a-t-il ajouté, on aurait pu démontrer que certains avaient posé de telles vignettes sur leur vé-

hicule, mais qu'est-ce que ça aurait voulu dire ? Une vignette, ce n'est pas illégal... »

Le dossier a donc été retourné à la direction de la police (à la section de l'éthique professionnelle), où les responsables ont refusé d'émettre le moindre commentaire.

Sanctions disciplinaires

Les policiers impliqués dans le scandale des vignettes ne sont pas tout à fait sortis du bois. Ils font toujours face à des sanctions disciplinaires. Parmi eux, cinq policiers sont soupçonnés d'avoir instauré le système des vignettes VIP (lesquelles, apposées sur la plaque d'immatriculation d'un véhicule, permettaient à leur propriétaire d'éviter les contraventions de stationnement), ou encore d'avoir distribué de telles vignettes dans leur entourage. Un porte-parole du Service de police, Michel Gagnon, a dit hier que la procédure disciplinaire ne sera pas mise en branle avant le mois de mars.

Le maire entendra les cadres

Par ailleurs, le maire Pierre Bourque a accepté de rencontrer le président de l'Association des cadres municipaux de Montréal, Gilles Lachance, qui veut plaider la cause du surintendant et des neuf gérants mis à la porte à cause de l'affaire des vignettes VIP.

La Commission municipale du Québec commencera à entendre lundi prochain l'appel de ces dix cadres, qui contestent leurs congédiements.

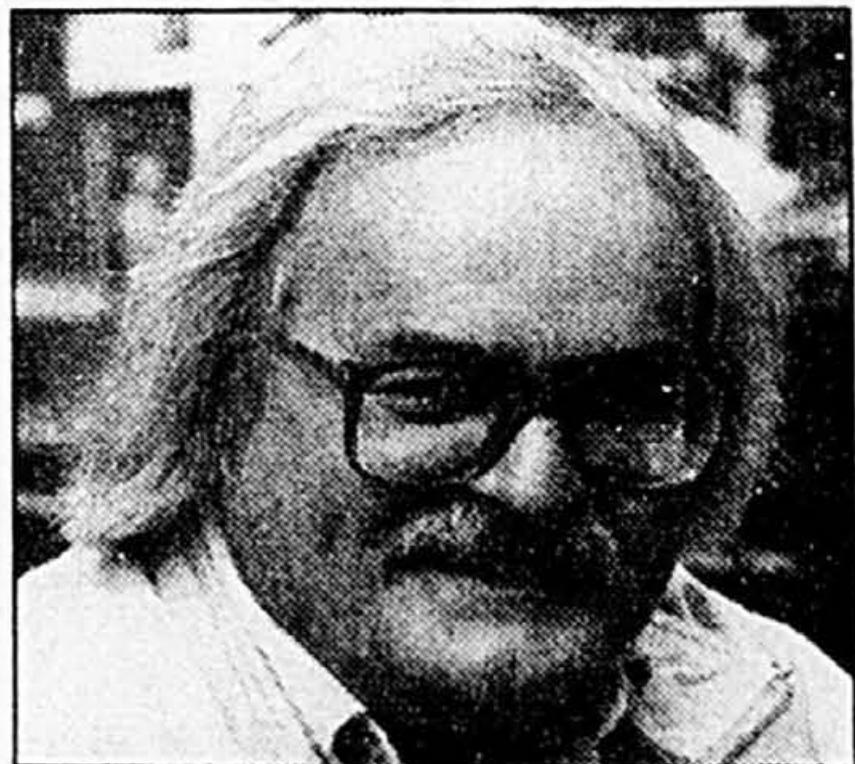
M. Lachance a expliqué hier que l'administration « n'avait pas tout le dossier » lorsqu'elle a mis ces cadres à la porte. Il veut rencontrer M. Bourque, le président du comité exécutif, Jean Fortier, et le directeur général, Gérard Divay, pour demander la réintégration des personnes congédiées et « voir s'il y a des possibilités d'entente ». Il rappelle que les suspensions des proposés au stationnement impliqués dans le scandale des vignettes ont été interrompues après des discussions entre l'administration et le

syndicat des cols blancs.

M. Fortier a confirmé hier que le maire rencontrera les représentants de l'Association après son retour de Chine, ajoutant toutefois : « Cela ne changera pas notre attitude. »

Interrogé sur la décision de la Couronne de ne pas porter d'accusation de fraude contre les préposés au stationnement, le président du comité exécutif a déclaré, en ce qui a trait aux décisions disciplinaires à l'endroit des cols blancs et des cadres : « Ça ne change rien. Nous continuons de croire qu'ils se sont rendus responsables de fautes graves. »

L'appel des cadres congédiés sera entendu par deux commissaires et les procédures pourraient s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Les requêtes des neuf gérants seront groupées. Celle du surintendant sera entendue séparément. La Ville a le fardeau de la preuve et devra démontrer que les congédiements étaient justifiés.



PHOTOTHÈQUE La Presse

Pierre Vallières

Dernier hommage à Pierre Vallières

Un dernier hommage sera rendu à Pierre Vallières, aujourd'hui à 19 h, en l'église Saint-Pierre-Apôtre (à l'angle du boulevard René-Lévesque et de la rue de la Visitation), à Montréal.

La cérémonie, non religieuse, se veut une manifestation d'amitié et d'amour à sa mémoire. Quelques compagnons de route, tels l'ancien camarade de lutte et de cellule Charles Gagnon, l'ancienne rédactrice en chef du Devoir et nouvelle présidente-directrice générale de la Grande Bibliothèque du Québec Lise Bissonnette, le cinéaste Jean-Daniel Lafond, le poète Paul Chamberland et plusieurs autres rendront témoignage de la vie de ce grand militant, écrivain et homme de conviction, mort le 22 décembre à l'âge de 60 ans.

LA SAISON DES SOLDES

AILES

LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 / CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 / PLACE STE-FOY (418) 652-4537

SOLDE SUR LA LITERIE

jusqu'à **50%** de rabais

sur les draps et serviettes des collections Ralph Lauren, Liz Claiborne, Wamsutta, Fieldcrest et bien d'autres.

Marchandise sélectionnée

Actualités

Entre verglas et bogue... La Sécurité civile face à un sort incertain

Voici la sixième tranche de notre série sur le verglas qui a frappé le Québec il y a un an.



Bruno Bisson

Un an après le grand verglas de 1998, et un an avant le bogue de l'an 2000, la Sécurité civile du Québec (SCQ) peut être sûre que « quelque chose va changer » dans ses méthodes d'intervention, ses relations avec les municipalités et, sait-on jamais, son budget.

Mais, outre cette certitude, seulement une hypothèse peut être confirmée hors de tout doute raisonnable quant à l'avenir de cet organisme, le plus houpillé des intervenants majeurs du sinistre de janvier 1998 : la Sécurité civile survivra à la crise du verglas, même si pour cela elle doit changer de nom — ce qui est d'ailleurs déjà fait.

Depuis le terrible sinistre de l'hiver dernier, aucun de ceux qui dirigeaient cet organisme n'est encore en place. Le ministre Pierre Bédard n'a pas seulement été battu aux élections du 30 novembre dernier, il a également été le seul des ministres du gouvernement sortant à ne pas bénéficier d'un nouveau mandat de la population.

Les hauts fonctionnaires (sous-ministre, sous-ministre associé et directeur général, ainsi que plusieurs directeurs régionaux) qui l'entouraient sont tous partis, eux aussi, pour d'autres cieux.

Le projet de refonte de la Sécurité civile présenté par l'ex-ministre Bédard, après le verglas, est probablement déjà rangé sur une tablette où l'opposition générale qui lui a été faite le destinait de toute façon.

En attendant, bien sûr, la Sécurité civile du Québec continue d'assumer les fonctions qu'elle remplit généralement de façon on ne peut plus adéquate en intervenant sur le terrain de sinistres locaux (inondations, avalanche de Kangisualujuaq, incendies de forêt, etc.)

L'heure du bogue
La Sécurité civile devra aussi redoubler d'ardeur au cours de l'année 1999, en préparant le Québec

au passage à l'an 2000 et à la prévention des effets indésirables du fameux bogue qui, lors de la prochaine nuit de la Saint-Sylvestre, pourrait affoler systèmes de gestion et ordinateurs.

Il est fort peu probable que le nouveau ministre, Serge Ménard, propose quelque changement que ce soit au mode de fonctionnement ainsi qu'au rôle et aux ressources humaines et matérielles de la SCQ avant le dépôt du rapport final de la commission Nicolet sur le verglas, attendu à la fin février. Il ne restera alors que 10 mois avant que sonne l'heure du bogue.

La préparation aux effets du bogue de l'an 2000, que la SCQ a amorcée il y a déjà plusieurs mois, sera un test crucial pour la crédibilité de cet organisme auprès de ses « partenaires » et, tout particulièrement, des municipalités.

Des lacunes
Dans l'analyse du verglas de janvier 1998, il est devenu assez évident que la Sécurité civile du Québec n'a jamais été en mesure d'assumer le rôle qu'on attendait d'elle. Il s'est écoulé une semaine entre le moment où Hydro-Québec a perdu une première ligne à haute tension importante, près de Drummondville, et celui où la Sécurité civile a orienté ses opérations en fonction d'une panne électrique hivernale prolongée, le 13 janvier.

Des refuges municipaux étaient



PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Des refuges municipaux tels celui-ci, à Saint-Hyacinthe, étaient ouverts depuis déjà huit jours quand les premiers agents de la Sécurité civile ont commencé à débarquer en Montérégie, même si la région était en black-out complet depuis le 7 janvier. Selon les experts, en cas de sinistre, il faut un agent par municipalité, alors que dans le cas du verglas, on n'a jamais eu plus de 20 conseillers sur le terrain pour près de 200 municipalités sinistrées.

ouverts depuis déjà huit jours quand ses premiers agents ont commencé à débarquer en Montérégie même si la région était en black-out complet depuis le 7 janvier. Selon la Sécurité civile, ce n'est qu'après le terrible vendredi noir du 9 janvier qu'Hydro-Québec a confirmé que les réparations allaient prendre des semaines. Il fallait pourtant être aveugle, ce jour-là, pour ne pas se rendre compte qu'il faudrait « plus de 48 heures » pour relever la banlieue sud de Montréal.

Dans le rapport qu'il a soumis à la commission scientifique et technique sur le verglas, l'automne dernier, le professeur Pierre Cazalis, de l'École nationale d'administration publique (ENAP), spécialiste en gestion des mesures d'urgence, a fait remarquer que les lacunes observées deux ans plus tôt, lors du déluge du Saguenay, s'étaient confirmées lors de l'opération de la Sécurité civile, durant le verglas. L'information nécessaire à la gestion de la crise (l'état du terrain) n'était pas rigoureuse et le contact avec les citoyens était inexistant. La coordination des intervenants était déficiente, le partage des responsabilités pas clair.

Les agents de liaison
Une anecdote révélatrice : devant la commission Nicolet sur le verglas, Maurice Langlois, maire de la petite municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (1800 habi-

tants), dans le Haut-Richelieu, raconte qu'il ne pouvait toujours pas compter sur l'organisme de secours provincial pour être approvisionné en bois de chauffage, le 15 janvier, dix jours après le début de la tempête !

Il a alors pris contact avec une municipalité jumelée dans la région de Rimouski, à des centaines de kilomètres de Saint-Paul. Douze heures plus tard, Sainte-Blandine (2000 habitants) livrait une cargaison de bois dans la municipalité.

Dans la région de Vaudreuil, les municipalités « oubliées » des environs ne pouvaient même pas joindre un agent de liaison de la Sécurité civile. Le premier qui s'y rend après 10 jours de crise n'a aucune connaissance du territoire.

Dans la région de Saint-Hyacinthe, ces agents (presque jamais les mêmes) sont si soucieux de bien remplir leurs formulaires que l'un d'entre eux est quasi expulsé par un maire de village impatient... et épuisé.

Selon le professeur Cazalis, « au stade de l'intervention, il faut disposer au minimum d'un agent de liaison par municipalité. Dans le cas du verglas, on n'a jamais eu plus de 20 conseillers opérationnels sur le terrain alors que près de 200 municipalités sont restées sinistrées pendant près d'un mois. »

Petit budget
Cette réalité en révèle une plus

troublante, particulièrement dans le contexte d'un sinistre potentiel « global » comme celui du bogue de l'an 2000. Selon le professeur Cazalis, le ministère de la Sécurité publique « n'a pas les moyens de mettre en oeuvre ses propres politiques et objectifs ».

Malgré le rôle important qui lui était dévolu lors du déluge du Saguenay et du verglas de janvier dernier, la Sécurité civile du Québec dispose d'un budget annuel de 4,1 millions, en 1998-1999, accablé à 88 % par les salaires de ses 75 employés répartis dans cinq directions régionales, pour desservir plus de 1300 municipalités, couvrant un territoire de 500 000 kilomètres carrés (excluant l'immense Grand Nord québécois).

Quand le bogue de l'an 2000 frappera le Québec — s'il frappe, on ne peut pas en être tout à fait sûr — la Sécurité civile aura depuis longtemps sensibilisé les municipalités à la nécessité de prévoir des lieux d'hébergement d'urgence, munis d'une cafétéria. Des réserves de bois de chauffage, de denrées non périssables et d'eau potable assurant une autonomie de quelques jours sinon une semaine, devront être constituées.

Le seront-elles ?
Car il apparaît tout de même de plus en plus clairement qu'en janvier 1998, une majorité des 700 municipalités frappées par le verglas n'étaient pas en position de jeter la pierre à qui que ce soit.

Car il apparaît tout de même de plus en plus clairement qu'en janvier 1998, une majorité des 700 municipalités frappées par le verglas n'étaient pas en position de jeter la pierre à qui que ce soit.

Car il apparaît tout de même de plus en plus clairement qu'en janvier 1998, une majorité des 700 municipalités frappées par le verglas n'étaient pas en position de jeter la pierre à qui que ce soit.

Car il apparaît tout de même de plus en plus clairement qu'en janvier 1998, une majorité des 700 municipalités frappées par le verglas n'étaient pas en position de jeter la pierre à qui que ce soit.

En temps de sinistre, mieux vaut vivre en ville

BRUNO BISSON

La planification des mesures d'urgence dans les municipalités du Québec, à moins d'un an du prévisible bogue de l'an 2000, est en elle-même un désastre.

Selon un sondage réalisé trois mois après le sinistre de l'an dernier, seulement une municipalité sur quatre, au Québec, s'est dotée d'un plan de mesures d'urgence opérationnel. Et si plus de la moitié des 1372 municipalités québécoises possèdent un comité de sécurité civile local, seulement 46 % de ceux-ci sont « actifs ».

Or, dans l'éventualité où le bogue de l'an 2000 causerait des pannes de systèmes informatisés, dont on ne peut pas prévoir la nature exacte et les impacts, ce sont les municipalités de la province qui auront la responsabilité de mettre leurs citoyens à l'abri des problèmes survenant sur leur territoire respectif, en plein hiver.

Ascenseurs coincés, systèmes de chauffage en panne, perte des services téléphoniques, véhicules d'urgence qui ne démarrent pas, problèmes d'approvisionnement électrique ou en eau potable, sont parmi les conséquences les plus fréquemment mentionnées quand il est question du bogue. Mais elles pourraient être différentes et très variées : évacuation forcée d'hôpi-

taux, ou d'autres édifices publics privés de ventilation, accidents industriels graves dus à un arrêt de production soudain et non préparé, etc.

On sait quand le bogue de l'an 2000 frappera, s'il frappe. On peut s'y préparer et mobiliser d'avance le personnel de sécurité et de gestion de crise nécessaire même si on ne sait pas comment il se manifestera.

Toutefois, à la différence d'autres types de sinistres, il ne peut être localisé ou limité dans l'espace. Il est déjà partout, égrenant les secondes dans le cœur même de presque tout produit de la technologie moderne. Le bogue est global. Il pourrait donc frapper n'importe où, même s'il ne frappe pas partout d'égale façon.

Dans cette perspective, il vaudrait mieux habiter en ville et ce, pour de nombreuses raisons. Car dans le sondage réalisé en avril dernier, la disproportion entre la situation des villes de plus de 5000 habitants et celles qui en comptent moins de 5000 est effrayante quant au niveau de préparation des responsables municipaux.

Des 199 villes de plus de 5000 habitants que compte le Québec, 99 % sont dotées de plans d'urgence. Théoriquement donc, 78 % de la population de la province est couverte par un plan. Comme presque rien n'est jamais parfait, près de 20 % des plans en question sont considérés comme désuets.

À l'inverse, dans les 1173 municipalités comptant moins de 5000 habitants, seules 317 (27 %) possèdent des plans opérationnels, et pas moins de 340 (29 %) n'ont pas de plan du tout. En avril, 58 de ces municipalités disaient avoir l'intention d'en préparer un.

Toutes tailles confondues, 75 % des municipalités du Québec ont un plan, conclut le sondage, mais 45 % sont considérés désuets. Et dans certaines régions, ce pourcentage est encore plus important : 55 % dans le Bas-Saint-Laurent ; 57 %, en Mauricie-Bois-Francs ; 60 %, en Montérégie. Dans le Centre du Québec, 69 % !

Et selon un rapport commun de deux spécialistes en gestion de mesures d'urgence, les professeurs Pierre Cazalis et Thierry Pauchant, respectivement de l'ENAP et des Hautes Études commerciales, les plus grandes municipalités comme Montréal, Laval et Québec « ne sont pas les mieux dotées » surtout pour faire face à des sinistres de grande envergure, en raison de l'insuffisance des ressources accordées et d'une mauvaise intégration de leurs plans d'intervention sur une échelle régionale.

Les premiers de classe : Charlebourg, Sainte-Foy, Chicoutimi, Jonquière, Alma, Gatineau, Boucherville, Saint-Laurent, Beloeil...

DEMAIN : Le réseau oublié de la Montérégie



PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

La petite municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (1800 habitants), dans le Haut-Richelieu, ne pouvait toujours pas compter sur la Sécurité civile pour être approvisionnée en bois de chauffage, le 15 janvier, dix jours après le début de la tempête !

Fera-t-on condamner un juge avec un délateur? demande l'avocat de Flahiff

Le fait de placer de l'argent n'est pas un crime, plaide la défense

YVES BOISVERT

Qu'il s'agisse d'un chef de gang, comme Maurice Mom Boucher, ou d'un juge de la Cour supérieure, comme Robert Flahiff, il est très dangereux de se fier sur la seule parole d'un délateur pour faire condamner un accusé.

Or, selon les avocats du juge Flahiff, sur la seule question litigieuse du procès, il n'existe comme preuve que la parole du délateur Paul Larue, trafiquant de drogue d'envergure et témoin « taré » par définition. Flahiff, 51 ans, est d'accusé d'avoir blanchi 1,7 million pour Larue.

Le témoignage de Larue est corroboré par une preuve indépendante, mais uniquement sur les questions qui ne sont pas contestées, de dire Me Christian Desrosiers. En effet, la défense ne nie pas que Flahiff, alors qu'il était avocat, a reçu plus d'un million en petites coupures et l'a apporté lui-même à la banque en échange de traites bancaires. La défense ne nie pas non plus que cet argent a été placé en Suisse par Flahiff et l'avocat Gérard Lavoie, pour Larue.

Mais placer de l'argent, même l'argent d'un trafiquant de cocaïne, n'est pas un crime. Cela devient un crime (et seulement depuis le 1er janvier 1989 au Canada) si celui qui place l'argent effectue un quelconque transfert dans l'intention de cacher ou de convertir cet argent ET s'il sait que l'argent provient de la vente de drogue.

Or, sur la connaissance de Flahiff que l'argent provient de la vente de drogue, la seule preuve est le témoignage de Larue, dit la défense.

Larue dit qu'il a payé Flahiff pour défendre deux hommes de son organisation, entre 1986 et 1988, que Flahiff l'appelait « le poudrier » et qu'il lui avait également dit « C'est payant, la poudre! ». Mais aucune autre preuve, estime la défense, n'appuie ces dires. Venant d'un délateur, il y a grand danger d'erreur judiciaire si on le croit sans corroboration, comme l'a souligné le juge Jean-Guy Boilard au jury dans l'affaire Boucher.

Les délateurs, tarés par définition parce que « intéressés » et témoignant pour sauver leur peau, sont tolérés parce qu'ils permettent de faire accuser des membres du crime organisé. Mais « jamais je n'aurais cru un jour voir un de ces mercenaires de la justice faire accuser un juge, a dit Me Desrosiers. Maintenant, aucun avocat de la défense nommé juge n'est à l'abri d'une forme de chantage d'un ancien client ».

L'an dernier, le Code criminel a été modifié sur la question du blanchiment, pour faciliter la preuve. Il suffit que l'accusé sache ou croie qu'il a entre les mains le produit de la criminalité. À l'époque du crime reproché à Flahiff (de janvier 1989 à juin 1991), la loi exigeait que l'accusé « sache ». Autrement dit, il faut dans ce cas-ci que la Couronne démontre qu'il y a vraiment eu un trafic de drogue.

Or, la Couronne n'a jamais prouvé de quels trafics exactement provenait les 1,7 million de dollars blanchis par Flahiff. Larue s'est contenté de dire à la cour que, depuis 1979, tous ses revenus viennent de la vente de cocaïne. Cela n'est pas suffisant, affirme la dé-



Robert Flahiff

fense.

Autre argument : les actes de dépôt et transfert d'argent commis par Flahiff ont eu lieu à partir de février 1989, donc tout juste après la « création » du crime de recyclage des produits de la criminalité au Canada. Mais cet argent recyclé par Flahiff et Lavoie, ces « produits de la criminalité », eux, ont été obtenus par Larue... en 1988, lors de ventes de coke. Selon Me Desrosiers, avant le 1er janvier 1989, le concept de « produit de la criminalité » n'existait pas en droit canadien. Une vente de coke avant cette date ne peut être assimilée à cela, car ce serait donner une portée rétroactive à la loi. Or, il est reconnu depuis fort longtemps qu'on ne peut rendre criminel un comportement passé par une nouvelle loi.

Pour toutes ces raisons — et quelques autres — la défense réclame l'acquiescement de Flahiff. Me Bruno Pateras prononcera son réquisitoire ce matin. Le juge Serge Boisvert, de la Cour du Québec, mettra dès aujourd'hui l'affaire en délibéré.

Verglas: Québec ne joue pas franc jeu avec les agriculteurs

PIERRE GINGRAS

Québec ne joue pas franc jeu au sujet des indemnités qui doivent être versées aux producteurs agricoles victimes du verglas, indiquent plusieurs fonctionnaires fédéraux.

La loi fédérale sur les accords d'aide financière en cas de catastrophes est très claire, fait-on valoir, et il est impossible de la contourner. Par exemple, la législation mentionne que dans le cas des producteurs agricoles qui tirent leur revenu principal de l'agriculture, les dommages couverts peuvent être compensés à 100 %, la note étant payée dans une à 90 % par Ottawa.

Par contre, dans le cas des producteurs agricoles considérés comme à « temps partiel », la contribution fédérale ne peut dépasser 50 % de l'indemnisation totale accordée. D'ailleurs, en février dernier, le ministre fédéral de l'Agriculture, Lyle Vancilief, avait rappelé à son homologue provincial cette particularité de la loi.

À la suite du déluge du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tous les producteurs à temps partiel ont été indemnisés en totalité, mais Québec a assumé 50 % de la facture, comme le prévoit la loi fédérale. C'est la même entente qui a prévalu récemment entre le gouvernement Harris, en Ontario, et ses producteurs de l'est de la province eux aussi victimes du verglas. La province a aussi payé la moitié de la facture.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) réclame depuis des mois que Québec traite les producteurs à temps partiel sur le même pied que les producteurs à temps plein. La situation affecte

surtout les pomiculteurs et les acériculteurs, de même que les producteurs forestiers pour qui il n'existe encore aucun programme d'aide. Hier, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un porte-parole du nouveau ministre Rémy Trudel a affirmé que les négociations étaient toujours en cours entre le gouvernement fédéral à ce sujet, mais dans la perspective où Ottawa paierait 90 % de la facture. Or, la loi ne le permet pas.

« Si Québec veut indemniser les temps partiel à 100 %, il devra assumer la moitié de la note, a indiqué pour sa part Bernard Gravel, le responsable du programme d'aide fédéral au Québec. » M. Gravel a cependant ajouté que la loi était encore plus restrictive pour les producteurs de pommes. En effet, le programme d'indemnités fédéral ne couvre pas les pomiers si une assurance était disponible où si cette assurance pouvait être offerte par la province. Or, au Québec, les producteurs pouvaient se payer cette assurance. Mais curieusement, même si elle prévoit des indemnités contre les dégâts provoqués par les excès de vent, de pluie, de chaleur, ou par le gel dans le sol ou la grêle, les dommages attribuables aux verglas ne sont pas couverts. Comme le verglas aurait pu être couvert, les producteurs ne recevront aucune compensation fédérale à ce sujet.

La situation s'est aussi présentée lors du déluge du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et dans ce cas, c'est le Québec qui a payé la note, ce que la province refuse aujourd'hui. Selon M. Gravel, indemniser les « temps partiel » coûterait globalement 14 millions.

La CSN à la CSDM

Les 1415 employés de soutien cols bleus, soit le personnel d'entretien de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), ont choisi d'être représentés par la CSN. Le vote d'allégeance syndicale s'est déroulé, entre la CSN et le local 800, il y a deux jours. Ainsi, la CSN représente l'ensemble du personnel de soutien de la CSDM puisque la centrale représente également les 3669 employés de soutien cols blancs, soit le personnel administratif, technique et para-technique. Ce vote s'est tenu dans le cadre de la restructuration des commissions scolaires. Avec l'adhésion de ces nouveaux membres, la CSN représente 19771 membres dans les nouvelles commissions scolaires répartis dans 33 syndicats. Les votes d'allégeance syndicale dans les nouvelles commissions scolaires se dérouleront jusqu'au 31 janvier.

Votre site culturel



AFFAIRES À FAIRE



FORFAIT AFFAIRES
10 chambres et plus
à partir de **57\$** en occupation double

Au cœur de la vallée de Saint-Sauveur

- Chambres de catégorie supérieure incluant 1, 2 ou 3 repas
- Stationnement intérieur à titre gracieux
- Salle de réunions
- 2 pauses-café par jour
- Équipement audio-visuel de base
- Frais de service

Aussi disponible: Autres forfaits
animation pour groupe • service de secrétariat

HÔTEL Manoir Saint-Sauveur
www.manoir-saint-sauveur.com
1 800 361-0505

SOLDE D'HIVER

-50%

SUR LES ARTICLES SÉLECTIONNÉS

Brisson & Brisson

Vêtements et accessoires de luxe pour hommes

1472, rue Sherbrooke Ouest (angle Mackay) Tél.: (514) 937-7456
Lundi au vendredi: 9 h à 18 h Samedi: 9 h à 17 h

GODIVA Chocolatier

Hot COCOA

VENEZ NOUS RENDRE VISITE ET GOUTEZ À NOTRE NOUVEAU CACAO CHAUD.
(BRAVER LES GRANDS FROIDS MERITE UNE RECOMPENSE.)

Jusqu'au 17 janvier, nous vous invitons à vous réchauffer dans n'importe quelle boutique Godiva. Pour trouver une boutique Godiva près de chez vous, appelez notre boutique du Centre Rockland au (514) 738-3766 ou rendez-vous visite à www.GODIVA.com ou AOL (Keyword: GODIVA).

GODIVA Chocolatier

Rockland Centre Ogilvy & Mather

loto-québec		résultats	
6/49	Tirage du 99-01-06	GAGNANTS	LOTS
6 11 30 36 37 48		6/6 0 5 000 000,00 \$	
		5/6+ 8 94 553,10 \$	
		5/6 240 2 521,40 \$	
		4/6 13 209 87,80 \$	
		3/6 265 687 10,00 \$	
Numéro complémentaire: 24		Ventes totales: 17 110 454 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 10 000 000 \$	
49	Tirage du 99-01-06	GAGNANTS	LOTS
16 26 32 34 39 41		6/6 1 1 000 000,00 \$	
		5/6+ 0 50 000,00 \$	
		5/6 17 500,00 \$	
		4/6 886 50,00 \$	
		3/6 15 713 5,00 \$	
Numéro complémentaire: 1		Ventes totales: 533 182,50 \$	
PANCO	Tirage du 99-01-07	NUMÉRO: 792392	
4 5 7 14 17			
18 19 24 32 36			
38 43 49 51 53			
55 57 61 68 69			
Chiffre	Tirage du 99-01-07	NUMÉRO: 204399	
3 4			
190 4394			

**** RÉGION DE MONTRÉAL ****

GRANDE LIQUIDATION DE TAPIS PERSANS

Embargo commercial États-Unis / Iran

Un grossiste local a importé récemment plusieurs cargaisons de tapis persans de qualité afin de les mettre sur le marché au Canada. En raison de l'EMBARGO COMMERCIAL ÉTATS-UNIS/IRAN, les tapis persans venant d'Iran ne peuvent être vendus aux États-Unis, ce qui a permis à un grossiste local d'acheter ces tapis à prix spécial. Cependant, comme les objectifs prévus n'ont pas été atteints et que plusieurs commandes en gros ont été annulées, cette société éprouve des problèmes. Afin de respecter ses obligations financières envers ses fournisseurs de l'étranger et pour minimiser ses pertes, elle nous a confié le mandat de liquider sans délai ces lots de tapis par

VENTE PUBLIQUE

TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX entièrement tissés main

Tapis de grandes et moyennes dimensions de 5' x 3' à 12' x 16', qui plairont aux plus exigeants. Cette vente comprend: Qum en soie, Tabriz, Naghashah laine et soie, Tabriz Mahi, Kashan, Nain laine/soie, Mashad, Kerman, Malayer, Ardabil, Hanz, Meshkin, etc.

Plus certaines pièces antiques, Isfahan base en soie et plusieurs tapis tribaux et tapis de passage jusqu'à 22' de longueur.

Tous les tapis 100\$ à 1 500\$

Premiers arrivés, premiers servis
Vendredi 8 janvier 1999 - 13 h à 20 h
Samedi 9 janvier 1999 - 11 h à 19 h
Hôtel Ruby Foo's
7655, boul. Décarie, Montréal
(514) 731-7701

Besoin d'aide?		
Composez l'un de ces numéros d'urgence		
24 hrs \ 7 Jours	S.O.S. Violence conjugale	873-9010 (Ext.: 1-800-363-9010)
24 hrs \ 7 Jrs	Urgence sociale	896-3300 ou 896-3100
8 - 24 hrs \ 7 Jrs	Déprimés anonymes	278-2130
24 hrs \ 7 Jrs	Drogue: aide et référence	527-2626
24 hrs \ 7 Jrs	Parents anonymes	288-5555 (Ext.: 1-800-361-5085)
24 hrs \ 7 Jrs	Suicide-Action Montréal	723-4000
24 hrs \ 7 Jrs	Tel-Jeunes	288-2266 (Ext.: 1-800-263-2266)
24 hrs \ 7 Jrs	Tel-Aide	935-1101
24 hrs \ 7 Jrs	Grossesse-Secours	527-5717
5 Jours \ sem.	Centre de référence du Grand Montréal	527-1375
24 hrs \ 7 Jrs	Agression sexuelle (centre pour victimes)	934-4504
24 hrs \ 7 Jrs	Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868
24 hrs \ 7 Jrs	Jeu: aide et référence	527-0140 (Ext.: 1-800-461-0140)
18 - 23 hrs \ 7 Jrs	Gai Écoute	866-0103 (Ext.: 1-888-505-1010)
5 Jours \ sem.	CLSC de votre quartier ou votre région	
24 hrs \ 7 Jrs	CLSC Info-Santé de votre quartier ou votre région	

Montréal métro

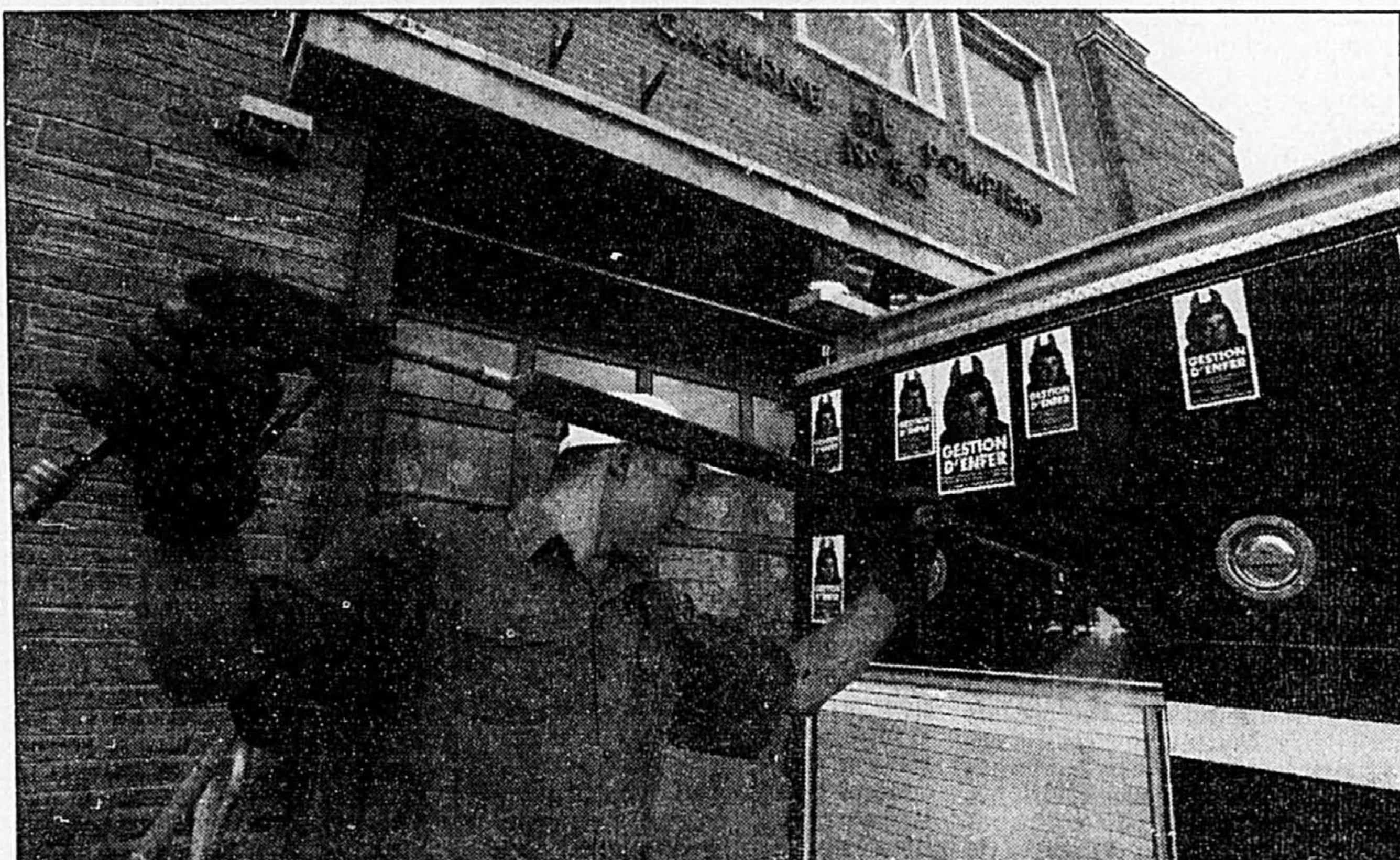
Conflit des pompiers: poursuite des négociations et du sabotage

GILLES GAUTHIER

Hier midi, le président du comité exécutif, Jean Fortier, se réjouissait de ce que l'administration ait réussi à inculquer aux pompiers des notions de « respect de l'autorité ». Trois heures plus tard, le Service de prévention des incendies diffusait un communiqué pour faire savoir que deux véhicules du poste 13 avaient fait l'objet d'actes de sabotage.

« Le respect de l'autorité, c'est quelque chose qui est essentiel pour la sécurité des citoyens et celle des pompiers eux-mêmes », a déclaré M. Fortier lors de sa rencontre de presse hebdomadaire. Selon lui, les gestes récents de l'administration, dont les suspensions, ont fait en sorte que « nous sommes plus près de cette notion de respect aujourd'hui que nous l'étions il y a deux ou trois semaines. Il arrive à l'occasion qu'on doive faire preuve d'autorité, qu'on doive se comporter de cette façon-là (en imposant des suspensions) pour en arriver à des résultats ».

Selon le Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM), les filtres à carburant diesel de deux autopompes ont été percés pendant la nuit de mercredi à hier. « Ces nouveaux gestes de vandalisme totalement irresponsables auraient pu avoir des conséquences graves si les deux camions avaient été utilisés pour une intervention. »



Des ouvriers de l'entreprise privée ont été embauchés — aux frais des Montréalais — pour nettoyer les dégâts causés par les pompiers... lors du conflit qui s'est terminé en 1997.

M. Fortier ajoutait que « l'autre principe, c'est qu'on pouvait régler nos différends autrement que de cette façon-là ». « C'est ce qui est en train de se passer. La situation n'est pas parfaite, mais je pense que pour ce qui est de la sécurité des citoyens, d'un retour à la normale et à un plus grand climat de confiance dans nos relations avec nos employés, nous avons grandement progressé depuis deux semaines. »

Les échanges en présence du conciliateur Fernand Matteau du ministère du Travail reprennent ce matin.

M. Fortier a par ailleurs tenté de

minimiser l'importance d'une proposition de la direction générale visant « une transformation de la Ville » pour en arriver à « une administration plus proche des citoyens et plus performante ».

« Rien n'a été présenté au comité exécutif et je n'ai pas de plan de transformation de l'appareil municipal », a-t-il déclaré.

Le document porte un jugement sévère, affirmant entre autres que l'organisation municipale est « mal en point ». Il estime par ailleurs que même un nouveau « partenariat fiscal » ne permettra pas d'accroître les revenus suffisamment pour donner à Montréal la capacité

financière d'investir pour poursuivre son développement.

Quant à l'embauche de Guy Coulombe, M. Fortier a laissé entendre qu'elle était probable. Le haut fonctionnaire de carrière est encore en vacances. La décision finale sera officiellement annoncée au cours de la troisième semaine de janvier. « Je vais vous confondre comme je vous ai souvent confondus », a déclaré le maire Pierre Bourque aux journalistes lorsqu'on l'a interrogé au sujet de cette embauche avant son départ pour la Chine.

Manifestation chez Agmont

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Des employés de la société Agmont, de Pointe-Saint-Charles, des représentants de groupes communautaires et des étudiants de l'Université McGill ont manifesté devant l'usine de la compagnie hier après-midi afin de protester contre le congédiement du président du syndicat local, affilié au Syndicat du vêtement, textile et autres industries (SVTI-FTQ), Roderick Carreon.

Ce travailleur d'origine philippine a été le principal leader d'une campagne de syndicalisation des 185 employés de l'usine, qui a connu son aboutissement par le dépôt en mars 1998 d'une requête en accréditation.

Selon Anouk Collet, porte-parole du SVTI, Roderick Carreon a subi de nombreuses menaces de l'employeur depuis le dépôt de la requête en accréditation. Il a été suspendu pendant plusieurs jours et finalement congédié pendant la période des Fêtes. Selon une autre source, des dirigeants lui ont même offert une somme de 26 000 \$ pour qu'il cesse ses activités avant de procéder à son congédiement.

Or, c'est aujourd'hui que se tiennent les auditions du Commissaire du travail afin de reconnaître le nouveau syndicat.

Le SVTI s'attend à une dure lutte puisque la compagnie a appointé les services de Me Guy Sirois, celui qui a réussi à contrer les tentatives de syndicalisation dans les restaurants McDonald's.

Dans ses deux usines situées côte à côte le long du canal de Lachine, Agmont fabrique des tissus et des tricots haut de gamme qu'elle destine à des fabricants de vêtements comme Louis Garneau, Calvin Klein, LL Bean, Brooks et Christina.

Les dirigeants n'ont jamais dévoilé le chiffre d'affaires de la compagnie puisqu'ils le considèrent comme un secret industriel.

Mini-centrale pour les usines d'eau potable

GILLES GAUTHIER

La compagnie Rolls-Royce, la Ville de Montréal et Hydro-Québec ont conclu une entente préliminaire prévoyant l'installation d'une mini-centrale d'une puissance de 50 mégawatts pour garantir l'approvisionnement en électricité des deux usines de production d'eau potable de la municipalité advenant une autre panne majeure et prolongée du réseau de la société d'État. L'investissement total serait de l'ordre de 50 millions.

On a frôlé la catastrophe pendant la tempête de pluie verglaçante de janvier 1998 lorsque les usines d'épuration Atwater et Desbaillets ont été privées de courant.

Le président du comité exécutif,

Jean Fortier, a déclaré hier que le coût pour la Ville serait minime. Elle fournirait le terrain, à l'usine Atwater, où serait installée la turbine fonctionnant au gaz naturel (ou au mazout) et paierait un ou deux millions pour l'achat d'une turbine de un mégawatt qui servirait à mettre les installations en marche lors d'une panne de courant majeure.

En temps normal, Rolls-Royce utiliserait la mini-centrale comme banc d'essai pour ses turbines de grande puissance et vendrait l'électricité produite à Hydro-Québec. Elle pourrait y tester les turbines vendues à ses clients ou procéder à des travaux de recherche et développement, explique Michel Gagné, responsable des deux usines d'épuration de la Ville.

Il n'y aurait donc pas une turbine installée en permanence à l'usine Atwater, mais, précise M. Gagné, Rolls-Royce s'est engagée dans l'entente de principe à ce qu'une turbine soit disponible à 14 heures d'avis, soit le temps nécessaire au démontage et à l'installation d'une telle machine. Autre précision : l'usine Desbaillets serait reliée à la mini-centrale par une installation électrique indépendante de celle d'Hydro-Québec.

Rolls-Royce, poursuit le responsable, demandera les autorisations nécessaires, dont celle de procéder à l'investissement, à son siège social. Parmi les autres solutions envisagées si elle se retire : l'installation de 50 petites génératrices pour fournir le courant aux deux usines.

Pas question de payer l'eau potable plus cher

ÉRIC TROTIER

Une quinzaine de municipalités de la région métropolitaine qui s'approvisionnent à Montréal pour leur consommation d'eau viennent d'en appeler d'une décision de la Commission municipale du Québec, qui a imposé en octobre une augmentation des tarifs basée sur un nouveau « taux de fuite ».

« Tout repose sur la question des fuites du réseau d'aqueduc, a expliqué hier l'un des maires plaignants, Robert Libman, de Côte-Saint-Luc. Par le passé, nous avons toujours payé à Montréal un surplus pour compenser des pertes d'eau évaluées à 10 %. Cette année, la Ville de Montréal affirme que son taux de fuite est à 25 % et elle nous impose des hausses de tarifs qui correspondent à ce nouveau taux. La Commission municipale a trouvé ça raisonnable; nous ne sommes pas d'accord. »

Dans leur requête, Anjou, Saint-Léonard, Montréal-Nord, Verdun,

Outremont, LaSalle et une dizaine d'autres villes qui s'approvisionnent à Montréal pour leur eau, font valoir que la décision de la Commission municipale ne respecte pas les principes de justice naturelle, notamment parce que les villes n'ont pu obtenir les données complètes qui ont permis à Montréal d'en arriver à son nouveau taux de fuite de 25 %. En outre, les municipalités plaignantes n'ont pu procéder à une contre-expertise, puisque les allégations de la Ville de Montréal ont été faites après le début des auditions de la Commission.

Par conséquent, la Commission n'aurait jamais dû admettre en preuve les données de Montréal, affirment les 15 municipalités qui demandent à la Cour supérieure de ramener le taux de fuite à 10 %, et baisser d'autant la facture d'eau que leur a envoyée la Ville de Montréal pour 1999.

Les dates d'audition n'ont pas encore été fixées.

Têtes d'affiche

■ La Société Alzheimer de la Rive-Sud attribue à la participation de nombreux commerces et entreprises, le succès de son activité *Pause-café*, qui a permis de recueillir 8000 \$ en plus de mieux informer la population au sujet de cette terrible maladie dégénérative. Cet argent servira à financer les services offerts aux familles dont un membre souffre de l'Alzheimer.

■■■

■ Le président du conseil et chef de la direction de la Banque Nationale André Bérard, a eu l'agréable tâche en fin d'année de remettre des dons à des organismes charitables. Il a ainsi entre autre remis des dons de 25000 \$ à sa sœur Nicole Fournier, directrice de l'accueil Bonneau, tout comme à Fernand Roberge, directeur de la fondation Butters pour les centres Butters-Savoy et Horizon.

■■■

■ Une dégustation-bénéfice com-

manditée par les caisses populaires Desjardins nord-est et du centre de Montréal a permis à la Fondation des centres jeunesse de Montréal et au Programme d'initiation au travail région Est de Montréal de se partager les profits de 33 000 \$. Cet argent permettra d'offrir des stages de travail en entreprise à des jeunes.

■■■

■ L'engagement d'Henri L'Africain comme solliciteur pour la Fondation du centre hospitalier Fleury l'a mené à recueillir à ce jour quelque 50 000 \$ auprès du milieu des affaires, ce qui lui a valu d'être nommé gouverneur de la fondation hospitalière. M. L'Africain est directeur de la caisse populaire Saint-Paul-de-la-Croix.

■■■

■ L'École polytechnique est en fête, la célébration de son 125^e anniversaire donnant lieu à diverses manifestations dont la désignation

de huit Grands polytechniciens. Forment le génial arc-en-ciel : Micheline Thibodeau-DeGuire (Centraide), Claudette Mackay-Lasone (Enghouse System), Bernard Lamarre (SNC-Lavalin), Suzanne Lacasse (Norwegian Geotechnical Institute), Camille Dagenais (SNC), Raymond Cyr (Télé-sat), Micheline Bouchard (Motorola), et Khalil Barsoum (IBM Europe).

■■■

■ Voulant expressément souligner son rôle alors qu'il parcourait le monde comme journaliste pour la Société Radio-Canada, la Fondation Édouard-Montpetit a choisi comme lauréat 1998 de sa médaille Édouard-Montpetit, Roméo LeBlanc, aujourd'hui gouverneur général du Canada.

■■■

■ André Caillé, PDG d'Hydro-Québec; Ben Weider, président du groupe de nutrition Weider; Thérèse Poitras-Bazin et Jean Bazi-

net, vice-président du conseil de loisir Immaculée-Conception, sont les premiers membres intronisés au sein de l'Ordre de la Sablonnière en reconnaissance de leur adhésion au programme de dons planifiés du Centre Immaculée-Conception.

■■■

■ Le premier tournoi de tennis organisé par Leucan (Association pour les enfants atteints de cancer), qui s'est tenu sous la présidence d'honneur de Richard Legendre, directeur de Tennis Canada et Yves Filion, directeur général adjoint d'Hydro-Québec, a permis de recueillir plus de 12000 \$.

■■■

■ Ex-ministre de la Culture Liza Frula, converti en animatrice de télévision, continuera d'être présente dans le domaine des arts, le Conseil des arts du Maurier l'ayant appelé à siéger sur son conseil d'administration. Cet organisme privé est l'un des plus importants au Ca-

nada, ayant déjà consenti des millions de dollars pour des projets artistiques.

■■■

■ Le spectacle-bénéfice de la compagnie de danse La la la Human Steps du 11 février au théâtre Maisonneuve de la Place des arts a été placé sous la présidence d'honneur de Monique Leroux, directrice générale pour le Québec de la Banque Royale, et Pierre Karl Pélaudeau, chef de l'exploitation des imprimeries Quebecor et président du CA de La la la Human Steps. Coût: 150 \$. Renseignements: 277-9090.

■■■

■ L'heure est aux loteries-voyages, au rêve de fuir l'hiver, et l'Auberge communautaire du Sud-Ouest (5947, boulevard Monk), une maison d'hébergement pour jeunes sans-abri, met donc en vente des billets pour le tirage de voyages vers six destinations. Coûts: 35 \$, quatre billets pour 100 \$. Renseignements: 768-4774.

Adressez vos communications à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE



André Bérard



Henri L'Africain



Roméo LeBlanc



Richard Legendre

Actualités

Peur de mourir assassiné ? Sortez de chez vous !

La victime et l'assassin se ressemblent habituellement

PAUL ROY

Vous avez peur de mourir assassiné ? Alors sortez de chez vous ! Et ne fréquentez que des étrangers, des femmes de préférence.

C'est du moins ce qu'on serait tenté de suggérer au sortir d'une entrevue avec Georges-André Parent, criminologue au Service de police de la CUM et auteur d'un bilan des meurtres survenus au Québec en 1998. Ce bilan paraît dans le numéro d'aujourd'hui de l'hebdomadaire *Allô Police*.

« Quand tu regardes ce dont les gens ont peur et que tu examines les homicides qui se commettent, ça ne correspond pas du tout », a expliqué hier M. Parent à *La Presse*.

« On dit à nos enfants de faire attention aux étrangers. Or, les 15 à 20 enfants tués chaque année au Québec le sont très rarement par des étrangers. En 1998, il n'y en a pas eu un seul. Tous les enfants tués l'ont été par leurs parents, dans leur résidence. Même chose pour les gens âgés : ils ont peur d'être victimes d'une agression meurtrière dans la rue ou le métro alors que c'est dans leur résidence qu'ils vont se faire tuer. Par leur conjoint. Ou par un petit-neveu ou un petit-fils venu les voler. »

Quant aux femmes, si elles sont moins souvent victimes de meurtre que les hommes, elles sont encore moins souvent les meurtrières. « Les femmes qui tuent leur mari, c'est exceptionnel, souligne M. Parent. C'est presque toujours le mari qui tue sa femme. Et toujours pour la même raison : la femme annonce qu'elle s'en va et le gars ne le prend pas. »

Le criminologue dit rêver d'un mécanisme, d'une ressource à laquelle une femme en instance de séparation pourrait s'adresser si elle se sent menacée. « Quand une femme décide de se séparer, il n'y a aucun soutien, et c'est à ce moment-là que c'est le plus dange-reux. »

Cela dit, 1998 fut une année presque banale côté meurtres. « Un petit peu plus de drames familiaux que l'année précédente, un peu plus de meurtres. Mais globalement la tendance marquée à la baisse, observée depuis le début des années quatre-vingt-dix, se poursuit. »

Selon M. Parent, de 1965 à 1975 environ, on a assisté à « une montée de fou de toute la criminalité de violence et des meurtres » dans toute l'Amérique du Nord. Le Canada et le Québec n'ont pas fait exception. Les années 1975 à 1985 ont constitué un plateau. Et à partir de 1985, on a constaté « une certaine baisse ».

« Avec les années quatre-vingt-dix, on a commencé à assister à une baisse significative. Et c'est comme ça partout à travers l'Amérique du Nord. »

L'explication ? « Tout bêtement la démographie : les baby-boomers sautent de moins en moins par-dessus les comptoirs pour aller faire des hold-up à 50 \$. Ils se sont recyclés dans d'autres formes de crimes, ou ils ont tout simplement décroché. »

La démographie, mais aussi la civilisation. Au 17^e siècle, rappelle le criminologue, marcher seul dans Paris était une entreprise autrement plus risquée qu'aujourd'hui.

« Dans le monde anglo-saxon, la première police publique, ça re-

monte à 1824. Avant, c'était les polices privées, c'était l'anarchie. »

Plus proche de nous, M. Parent se souvient que la violence était beaucoup plus présente qu'aujourd'hui dans les années cinquante, dans le petit village de Beauce où il a été élevé. « Les maris qui entraient saouls et qui battaient leur femme, le samedi soir, c'était courant. Le seul recours de ces femmes, c'était de le dire au curé... qui leur suggérait d'offrir ça au bon Dieu. Heureusement, le mouvement des femmes a brisé ça. »

Les enfants n'étaient pas en reste. En 1967, alors qu'il était journaliste, M. Parent avait publié un reportage sur les enfants maltraités. Il dit se souvenir d'un enfant mort de faim, à Laflèche, près de Montréal. Et d'enfants morts enfermés dans un placard à Shawinigan. « Des Aurore l'enfant martyr, il y en avait comme ça ! »

Quand on lui demande de tracer le portrait-robot d'une victime de meurtre, M. Parent commence par sourire. Puis il avance : « Un homme de 20 à 35 ans ; il habite Montréal ou la périphérie ; il vit ou non du crime ; il meurt par balles ; chez lui ; n'importe quel jour de la semaine, mais avec une probabilité un peu plus forte le jeudi (avant c'était le vendredi soir ou le samedi) ; il connaît son assassin... »

— Un mois en particulier ?

— Aucun. Et je peux vous dire que la pleine lune n'y est pour rien.

Et il ajoute : « Tout ce qu'on peut dire pour la victime, on peut le dire pour l'accusé. Les deux se ressemblent habituellement. Des jeunes tuent surtout des jeunes, des vieux tuent surtout des vieux. »

Et des motards tuent surtout (ouf !) des motards...



Georges-André Parent

PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Un homme de Saint-Faustin accusé d'agression sexuelle

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un homme de 59 ans qui a agressé sexuellement à plusieurs reprises les deux filles de sa conjointe a été condamné hier à Saint-Jérôme à cinq ans de prison par le juge Jean La Rue, de la Cour du Québec. Les agressions, qui ont commencé alors que les deux victimes étaient mineures, se sont échelonnées sur 11 ans pour l'une et sur deux ans pour l'autre.

Cette horrible histoire, pour laquelle l'accusé a reconnu sa culpabilité à cinq chefs d'accusation allant de l'attentat à la pudeur au viol, s'est déroulée dans la région de Saint-Faustin, dans les Hautes-Laurentides. Elle a pris fin en 1998. Le désaxé a commencé à toucher les parties intimes de la plus vieille de ses deux victimes, Bernadette (nom fictif), alors qu'elle avait neuf ans, pour se rendre graduellement jusqu'à des relations complètes qui ont pris fin alors qu'elle avait 21 ans. Dans le cas de son autre « fille », qui avait 11 ans lors des premières agressions (nous l'appellerons Henriette), il n'y a pas eu pénétration.

Le triste sire a prétendu qu'il avait agi de la sorte afin d'éduquer les deux filles, qu'il considérait comme ses propres enfants.

L'accusé a même convaincu sa femme de participer à des jeux sexuels qu'il qualifiait d'éducatifs. À ce sujet, Bernadette a dit aux policiers : « Lui et ma mère sont venus me chercher pour m'enseigner la sexualité. Ils m'ont amenée dans leur chambre, il a demandé à ma mère de le masturber devant moi, je me fermais les yeux pour ne pas voir. Ma mère était soumise, ça duré deux soirs. »

Dans sa décision, le juge La Rue écrit : « Vous n'avez pas l'excuse d'être d'une pathologie ou d'évidence quelconque. Ni l'intoxication, ni la détresse psychologique, ni la raison médicale ne peuvent vous servir de bouclier. Vous étiez éduqué. Vous étiez lucide. Vous avez agi en prenant soin de miner tout instinct de résistance chez vos victimes. Votre crime était minu-

tieusement planifié et vous avez même pensé à vous faire vasectomiser pour éviter une grossesse à Bernadette. Et surtout, vous agissiez dans les faits comme le père de ces deux enfants. Vous avez choisi d'exercer votre pleine autorité et à tous les niveaux. »

Le magistrat note aussi que l'homme a répété ses gestes régulièrement, de trois à quatre fois par semaine et parfois tous les jours, malgré une première intervention des services sociaux à la suite d'une dénonciation d'Henriette en 1997. Malgré aussi l'intervention de sa femme qui lui demandait d'arrêter de prendre sa douche avec Bernadette et qui l'a surpris dans la remise, en train de pénétrer la plus âgée de ses filles.

Le juge La Rue en vient à la conclusion que l'agresseur a manipulé les enfants et sa conjointe et qu'il a voulu en faire autant avec l'agent de probation.

Le tribunal se montre choqué par le peu d'empathie que l'accusé a démontré malgré les séquelles importantes qui ont marqué ses victimes. Bernadette a envisagé le suicide après avoir souhaité la mort de son père adoptif pour ensuite souffrir d'insomnie. Encore aujourd'hui, elle fait des cauchemars. « Elle a perdu toute estime d'elle-même », note le juge La Rue. Dans sa décision, le magistrat cite Bernadette qui a avoué aux enquêteurs : « Je me sentais un sac de vidange. J'ai cru qu'il me disait que je n'étais pas bonne à rien, pas fine, laide. » Quant à la plus jeune, le tribunal souligne qu'elle a cherché refuge dans la consommation de narcotiques.

« Vous leur avez volé, en somme, leur jeunesse. La période cruciale de formation a été pour elles un cauchemar de démolition systématique. Vous avez compromis, de façon maintenant vérifiable, l'épanouissement de ces deux jeunes femmes. Une société qui tolère qu'on abuse de ses enfants est une société qui se suicide lentement mais sûrement », selon le juge.

Plus de 130 homicides au Québec en 1998

PAUL ROY

Le Québec a connu 133 homicides en 1998. C'est cinq de plus que l'année précédente (128), mais 82 de moins qu'en 1989 (215). De 1984 à 1988, 180 personnes ont été assassinées en moyenne par année.

En tout, 93 hommes et 40 femmes ont été tués en 1998 et 77 hommes et 11 femmes ont été accusés de meurtre. Quatorze suspects se sont suicidés et 47 homicides n'étaient pas résolus au 31 décembre dernier.

Les drames familiaux, conjugaux et passionnels sont responsables de 48 meurtres. Les règlements de comptes ont résulté en au moins 33 meurtres (bon nom-

bre des 16 meurtres dont le mobile n'a pas été déterminé pourraient être des règlements de comptes). Les bagarres et vengeances personnelles comptent pour 14 meurtres.

Les homicides à l'occasion d'un vol sont au nombre de 14 ; deux personnes ont été tuées lors d'une agression sexuelle et trois meurtres résultent d'un drame de folie.

Plus de la moitié (54,2 %) des meurtres sont survenus dans une « maison d'habitation ». Celle de la « victime seulement » dans 32,3 % des cas, celle de « l'accusé seulement » dans 3 %, et celle des deux dans 23,3 % des cas. C'est le jeudi (17,3 % des homicides) qu'on se fait le plus tuer. Suivent le mardi (16,5 %),

le vendredi (12,8 %)...

Le plus grand nombre de meurtres (27,8 %) surviennent entre 18h et minuit. Suivent les périodes de minuit à 6h (19,6 %), de 6h à midi (17,3 %) et de midi à 18h (13,5 %). Dans 21,8 % des cas, l'heure du meurtre est indéterminée.

Au total, 86 homicides (64,7 %) ont été élucidés et 47 ne l'ont pas été (35,3 %).

Dix-sept victimes avaient moins de 14 ans ; 18 avaient plus de 60 ans. Une arme à feu a été utilisée dans 46,6 % des meurtres, un couteau dans 25,6 % des cas ; 9 % des victimes sont mortes par strangulation et 6,8 % à la suite de coups de pied et de coups de poing.

Le comptable Schmouth sera sanctionné

HUGO DUMAS

Denis Schmouth, l'ex-comptable des Soeurs du Bon-Pasteur de Québec, connaîtra sa sanction « déontologique », à la fin de janvier, pour avoir notamment menti à des gens qui lui vouaient une confiance sans borne.

À la fin novembre, M. Schmouth a été déclaré coupable,

par le comité de discipline de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de quatre infractions déontologiques graves.

« L'intimé (M. Schmouth) a participé à l'arnaque des Soeurs du Bon-Pasteur de Québec. Il a agi avec fourberie et mensonge, a abusé grossièrement de la confiance totale que les soeurs avaient

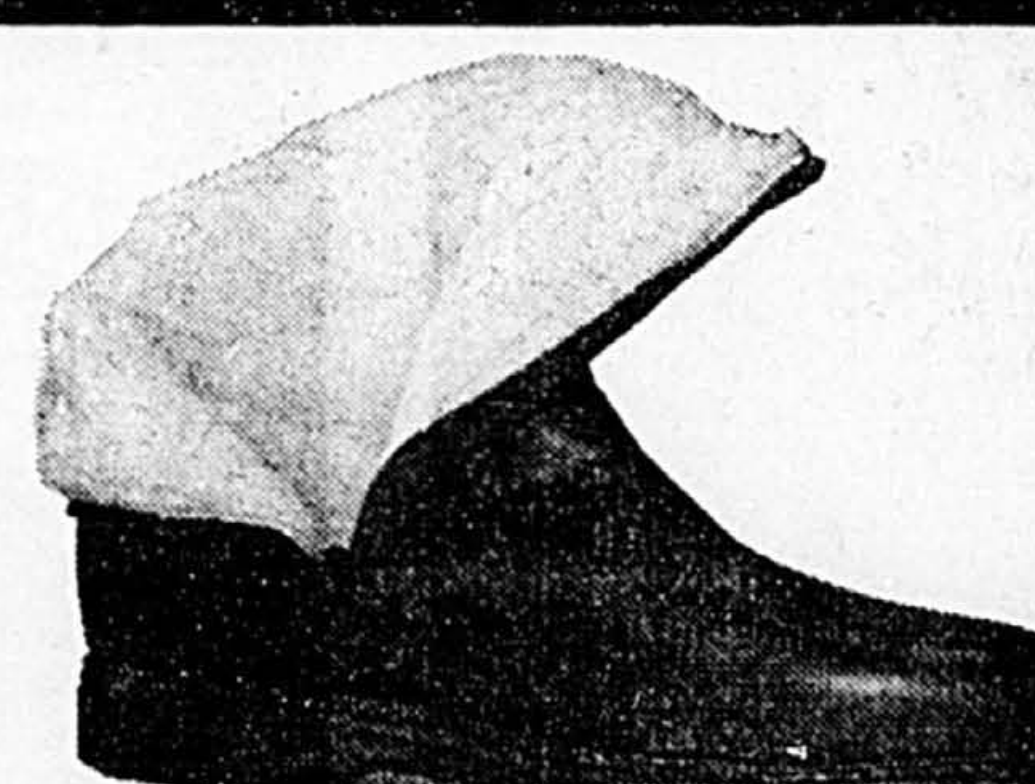
en lui et a fait fi des responsabilités professionnelles qui lui incombaient », ont tranché les trois membres du comité de discipline de l'Ordre.

Le comité doit d'ailleurs se réunir bientôt afin de fixer la sanction, qui pourra aller de la simple réprimande à la radiation ou à la révocation de son permis.

Piatelli

A. Gold

www.agold.ca



BOTTES IMPERMÉABLES EN CUIR DOUBLE DE MOUTON VÉRITABLE

Semelles de caoutchouc pour une grande flexibilité et une robustesse adaptées à notre climat.

Pointures 7 à 13. Ord. 145\$

PRIX PROMO

115\$

Galerias d'Anjou 353.5050 • Promenades St-Bruno 653.1220 • Carrefour Laval 687.1482 • L'Arrière-Boutique de la Mode, 2056 Bleury, Montréal 288.6677 • Centre Fairview Pte-Claire 695.9171 • Centre Rockland 341.1441 • La Place Vertu 333.8515

• Mail Champlain, Brossard 456.2944 • No. 11, York, ByWard Market, Ottawa 613.562.4653

RECTIFICATIF

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans l'annonce de John Scotti Volvo publiée dans *La Presse* du 7 janvier 1999 à la page A 5. Le texte aurait dû se lire comme suit :

S-70 AWD Sedan avec l'ensemble spécial Touring

496\$

Location 36 mois, 20 000 km annuel, 7 740 \$ comptant ou échange équivalent. Transport et livraison inclus. Taxes en sus.

Familiale Cross Country AWD avec l'ensemble spécial Touring

559\$

Location 36 mois, 20 000 km annuel, 7 740 \$ comptant ou échange équivalent. Transport et livraison inclus. Taxes en sus.

Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur a pu causer.

SCOTTI VOLVO 4330, rue Jarry Est (514) 725-9394

Laval/Laurentides/Lanaudière

L'hôpital de Lanaudière lance un cri d'alarme

Les médecins dénoncent le fait que leur région soit la plus pauvre en effectifs médicaux

LILIANNE LACROIX

Devant le nombre grandissant de patients qui doivent attendre plusieurs mois pour obtenir un diagnostic et être soignés, les médecins du Centre hospitalier régional de Lanaudière, qui dénoncent aussi le fait que leur région soit la plus pauvre en effectifs médicaux malgré d'immenses besoins, ont lancé hier un cri d'alarme, espérant ainsi sensibiliser la nouvelle ministre de la Santé, Mme Pauline Marois, aux problèmes auxquels leurs patients sont confrontés quotidiennement.

Avec le troisième volume de patients cardiaques après les deux Instituts de cardiologie de Montréal et de Québec, le CHR de Lanaudière ne dispose même pas d'équipement d'hémodynamie qui permettrait les coronographies délectant les artères bloquées ou les problèmes de valves. C'est sans

compter l'absence d'équipement de résonance magnétique et l'appareillage d'échographie « à la limite du décent », estiment les médecins.

Avec une population plus pauvre, moins scolarisée, plus âgée que la moyenne provinciale et qui, dans la partie nord, a des besoins de santé 16 % plus importants que dans le reste du Québec, la région est la plus dépourvue en effectifs médicaux : 15^e sur 15 pour le rapport des omnipraticiens (un pour 1532 personnes) et 14^e sur 15 pour le rapport des spécialistes (un médecin pour 2707 habitants).

Un cheminement typique pour un problème de calculs (pierres) biliaires tient du cauchemar : de deux à trois mois d'attente pour voir un médecin de famille. De trois à six mois pour subir une échographie. Quatre mois pour voir le chirurgien général qui devra opérer, puis une autre attente de

huit à dix mois pour l'intervention elle-même... Évidemment, il n'est pas garanti que la condition restera statique et l'infection et les blocages se mettant de la partie, on peut fort bien devoir régler un problème beaucoup plus grave de jaunisse, de pancréatite...

En orthophonie et en audiologie, les enfants de zéro à cinq ans aux prises avec des troubles vocaux attendent jusqu'à 24 mois avant d'obtenir des services, alors que les délais ne devraient pas dépasser trois à cinq mois.

Depuis 15 ans, la région de Lanaudière ne réduit pas son taux de mortalité aussi rapidement que l'ensemble du Québec, et l'espérance de vie y est moindre, tant pour les hommes que pour les femmes.

Plus de 1000 personnes sont en attente afin d'obtenir une chirurgie d'un jour telle une simple cure de

hernie, et 50 % des cas de chirurgie choisissent finalement d'être soignés à Montréal.

Des médecins sont partis pour des horizons plus prometteurs et trois autres risquent de suivre cet exemple prochainement.

Avec 763 lits, dont 308 de courte durée, le CHR de Lanaudière est l'un des plus gros du Québec.

Pour les docteurs Michel Dunberry, chef du département de chirurgie, et Claude Gauthier, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, il est impensable de songer à une solution comme la mise en place de corridors d'accès avec Montréal comme c'est le cas pour certaines municipalités de banlieue. « On ne peut pas se considérer comme une banlieue de Montréal. Comment demander à une dame de 70 ans de Saint-Michel-des-Saints, qui n'a pas accès à un transport en commun ou à un transport adapté, de

franchir plus de 400 kilomètres afin d'obtenir une chirurgie pour une hernie alors que son hôpital devrait disposer de suffisamment de ressources pour assurer ces services ? »

Malgré de nombreuses rencontres avec la région régionale, la situation ne semble pas débloquer, déplorent les médecins. « Avec un budget global de 100 millions qui représente 45 % des dépenses du réseau de la région, le CH a contribué pour 80 % de l'ensemble des compressions du territoire et doit survivre, depuis 1991, avec 15 millions en moins. « Les intervenants du réseau doivent composer avec un manque à gagner de l'ordre de 176 millions dans Lanaudière comparativement aux autres régions », disent les médecins qui estiment avoir fait leurs devoirs et qui attendent maintenant des autorités qu'ils corrigent une situation intolérable pour leurs patients.

Cols bleus: la situation devient critique à Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La situation entre la Ville de Laval et ses cols bleus frise l'anarchie !

A cause du comportement de certains employés manuels, les camionneurs artisans ont cessé le chargement de la neige, ce qui cause de sérieux inconvénients aux automobilistes et aux autorités scolaires ; des hommes masqués ont étendu du sel sur quatre patinoires d'arénas municipaux, privant ainsi des enfants de la pratique de leur sport favori.

Après une tempête de neige, les préposés au déneigement profitent normalement de la nuit pour dégager les alentours des écoles, mais plus de trois jours après la dernière neige, seulement 30 % des rues près des écoles ont été déblayées.

Par contre, les camionneurs artisans qui effectuent normalement presque deux voyages à l'heure n'en ont fait qu'un ou deux en quatre heures à cause de la lenteur des cols bleus qui utilisent la machinerie servant à charger leurs véhicules. Pendant l'attente, les moteurs des véhicules tournent, ce qui fait brûler le carburant, et les propriétaires de camions doivent quand même payer leurs chauffeurs. Devant cette lenteur, les propriétaires ont décidé mercredi de se retirer, par souci d'économies.

Cette situation fait que plusieurs grandes rues ne sont pas encore déblayées, ce qui cause de multiples problèmes aux résidents et aux livreurs.

Le surintendant général de la division voie publique et parcs de

Laval, André Lirette, a indiqué à La Presse qu'il était impossible dans les conditions actuelles de donner un service normal à la population. Il a dit avoir reçu plusieurs plaintes de directions d'écoles. Et c'est pour cette raison qu'en fin d'après-midi hier, les autorités municipales sont retournées devant le Conseil des services essentiels. « Il ne faut pas oublier que la météo annonce une bordée de neige pour le week-end », a ajouté M. Lirette.

Des individus ont pénétré dans les arénas Chomedey, Samson, Cartier et Dagenais, hier matin, pour y mettre une grosse quantité de sel sur les patinoires, faisant fondre la glace. À l'aréna Dagenais, les dommages ont été moins importants, ce qui a permis la réouverture en fin d'après-midi.

Le surintendant général de la division bâtiments et services de Laval, Richard Plouffe, a mentionné qu'aucune effraction n'avait été commise aux arénas touchés, ce qui signifie que les vandales avaient les clés pour entrer. « Je peux cependant affirmer, a-t-il poursuivi, que ces gestes n'ont pas été faits par les employés manuels affectés à l'entretien des patinoires. »

Le litige entre la Ville et le syndicat des cols bleus dure depuis des mois. Croyant avoir le meilleur, ce syndicat s'est retiré en 1997 de la coalition formée des autres fonctionnaires municipaux de Laval. Mais, depuis ce temps, policiers, pompiers et employés de bureau ont signé des ententes avec la Ville.

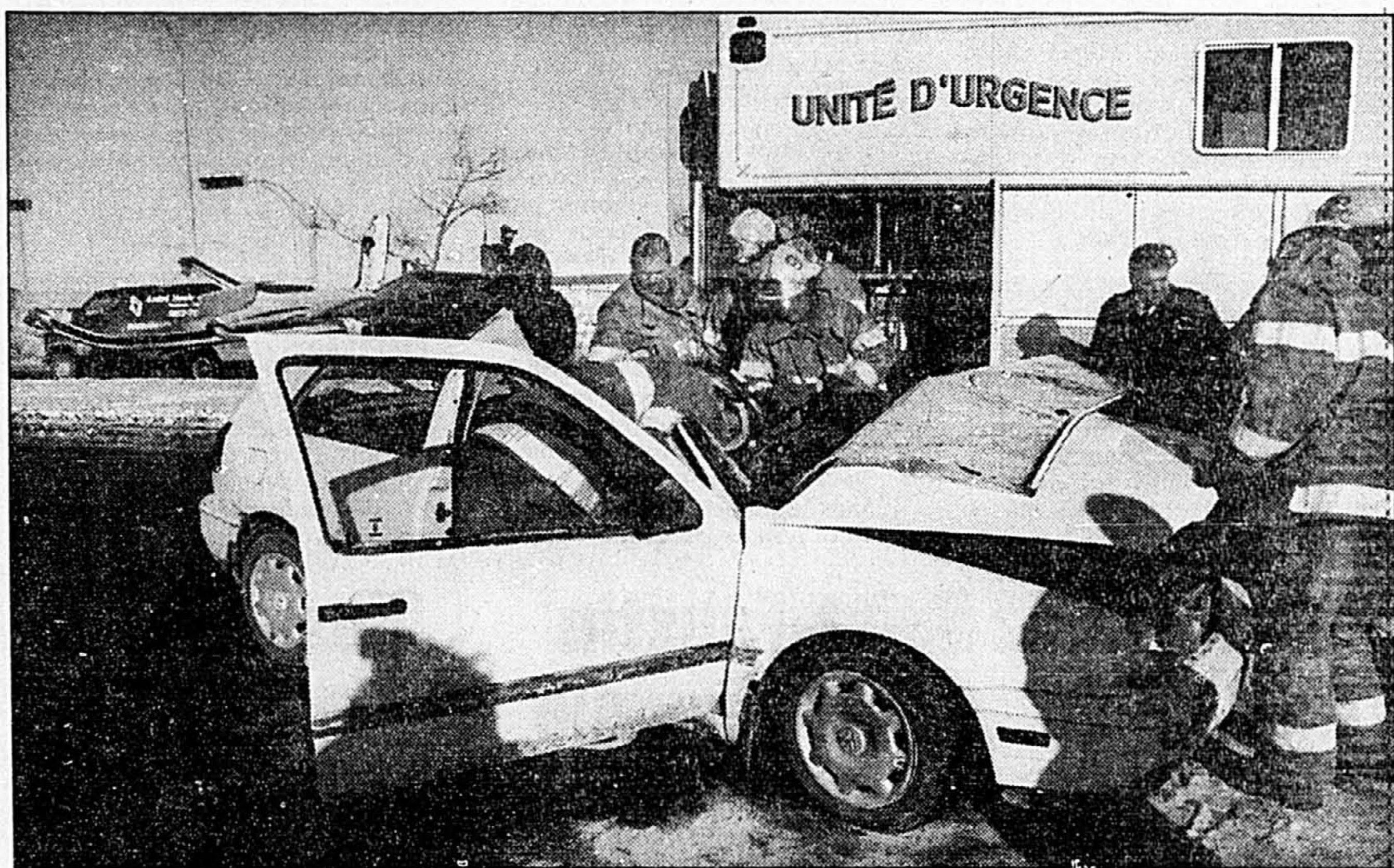


PHOTO PASQUALE DEL BOCCIO, collaboration spéciale

Accidents à Laval

Les secouristes sont intervenus deux fois à quelques minutes d'intervalle, hier après-midi, dans le secteur de l'autoroute 440 et du boulevard Industriel, à Laval, pour aider des personnes blessées dans des accidents. Le plus spectaculaire s'est produit quand deux autos, l'une arrivant du boulevard Industriel et l'autre circulant sur la voie de service de l'autoroute 440, sont entrées en collision. Les pompiers ont utilisé leurs pinces de décarcation pour dégager l'un des conducteurs (notre photo), souffrant apparemment de graves blessures à l'abdomen. Quelques minutes plus tard, sans doute à cause de l'embouteillage formé à la suite du premier accident, quatre véhicules ont été impliqués dans un carambolage. Une femme enceinte se trouvait dans l'un d'eux et une ambulance a rapidement été dépêchée sur les lieux.

Le feu « dormait » entre les cloisons

Guy Monette, 58 ans, ignorait sûrement qu'un incendie menaçait son logement situé au 377, rue Beauséjour, à Saint-Eustache, lorsqu'il y est revenu mercredi après-midi.

Le sergent-détective Pierre Lemay, de la police locale, a indiqué que l'incendie « dormait » entre le plancher et le plafond de l'étage. Lorsque M. Monette a ouvert la porte, les flammes ont pris de la force et

quand il a posé le pied sur le plancher, celui-ci s'est effondré, le faisant ainsi tomber au sous-sol.

M. Monette est mort calciné.

Ne voulant rien négliger, le coroner a demandé au sergent-détective Lemay de faire une enquête complète sur les circonstances de cet incendie.

Soldes

Jusqu'au 18 janvier

Embellissez votre vie intérieure

Salons cuir ou tissu, chambres, bibliothèques, petits meubles, chaises, lampes, tapis, objets de décoration.

Du 2 au 18 janvier chez Roche-Bobois, tout est réuni, à des prix que vous allez adorer, pour offrir une nouvelle vie à votre intérieur.

ROCHE BOBOIS

505, avenue du Président-Kennedy, H3A 3H2, tél. : (514) 350-9070

OUVERT AUJOURD'HUI! 8 JANVIER 1999 10 H À 21 H

BENIX & Co. IMPORTATEURS D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ

OUVERT DEMAIN! 9 JANVIER 1999 9 H À 17 H

Solde de livraison d'entrepôt DU NOUVEL AN!

Une seule fois par année!

VAISSELLE

10 H - FAIT EN ITALIE ASSIETTES, BOÎLES À SOUPE ET BOÎLES À SALADE EN CÉRAMIQUE PEI NITES À LA MAIN

10 H - SERVICE DE VAISSELLE 20 PIÈCES 10 \$

10 H - SERVICE DE VAISSELLE EN FINE PORCELAINE Service pour 8 39 \$

COUTELLERIE

10 H - ACCESSOIRES DE CUISINE EN ACIER INOX 1 \$

10 H - COUTELLERIE EN ACIER INOX LOURD DE BELLE QUALITÉ SERVICE POUR 8 35 \$

10 H - COUTELLERIE EN ACIER INOX FAITE EN ITALIE SERVICE POUR 8 150 \$

8 JANVIER 10 H À 21 H

JUSQU'À 80% DE RABAIS

L'ÉVÉNEMENT IMBATTABLE À MONTRÉAL

BENIX & Co.

AVEC DE TELS BAS PRIX, TOUT SERA LIQUIDE!

AUJOURD'HUI SEULEMENT! JUSQU'À 80% DE RABAIS

CUISINE

10 H - PLAQUE À RÔTIR ANTI-ADHESIVE 10 \$

BATTERIE EN ACIER INOX 7 PIÈCES 49 \$

BATTERIE POUR GOURMETS EN ACIER INOX 18/10 159 \$

BATTERIE MASTER CUISINE 17 PIÈCES EN ACIER INOX 18/10 499 \$

VERRERIE

DES MILLIERS DE PIÈCES DE VERRERIE ONT ÉTÉ RÉDUITES POUR CE GRAND ÉVÉNEMENT

MILLIERS DE RABAIS SPÉCIAUX NON ANNONCÉS POUR LE NOUVEL AN!

BENIX & Co. 7335, BOUL. DÉCARIE angle Jean-Talon, station Namur

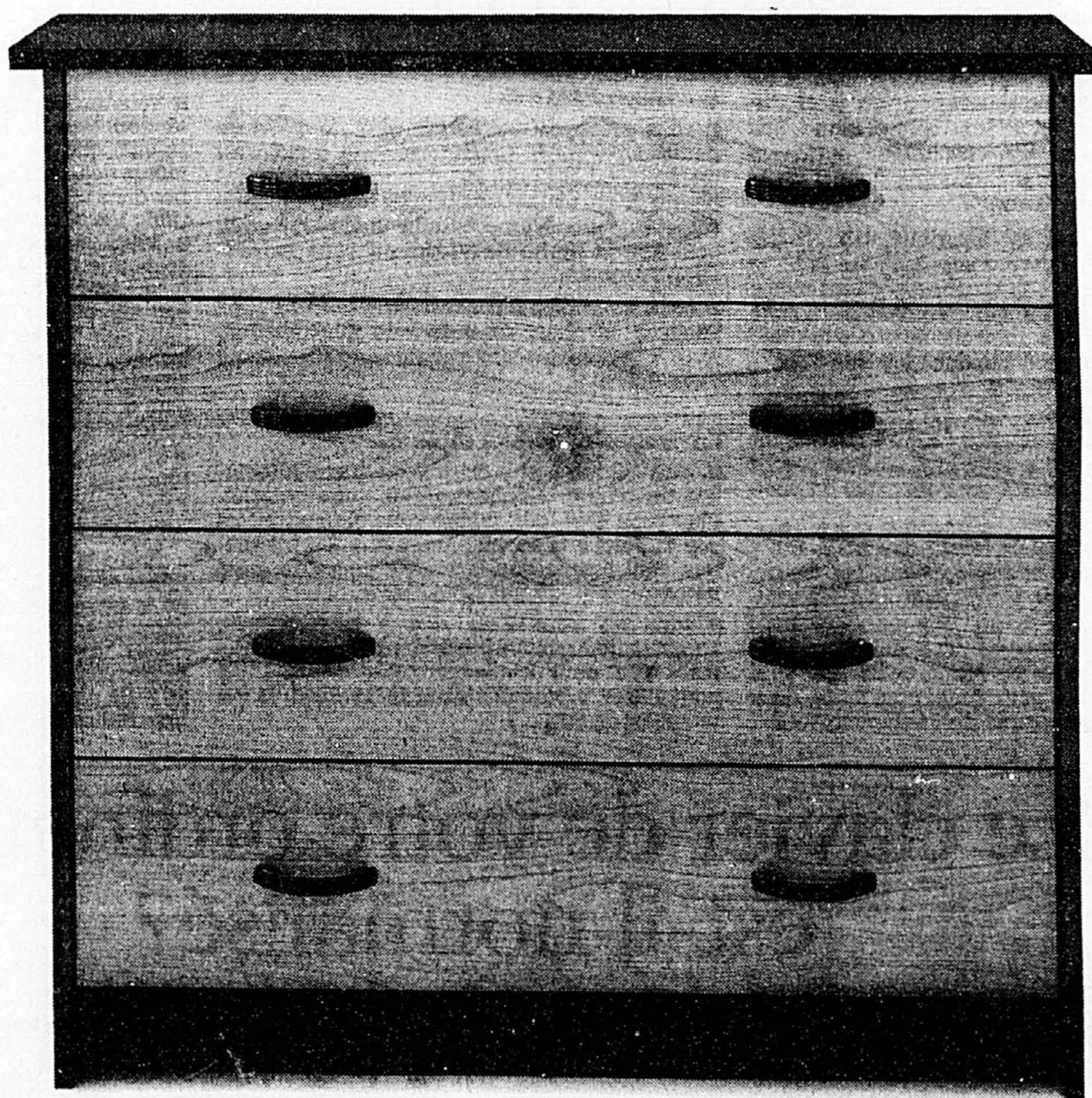
3213, AUTOROUTE 440 Chomedey, en face du Carrefour Laval, à côté de Yellow Plus

IMPORTATEURS D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ

Lundi-mercredi 10 h - 18 h Jeudi-vendredi 10 h - 21 h Samedi 9 h - 17 h Dimanche 10 h - 17 h

Faites vite pour profiter du meilleur choix. Limite de 1 rabais spécial par famille.

Un prix commode pour le budget



KABIN 4
commode
69 \$
Ord. 119 \$

Offre en vigueur ce samedi seulement. Limite d'une par client, jusqu'à épuisement des stocks. Assemblage requis.

LES SOLDES D'HIVER PRENNENT FIN DIMANCHE CHEZ IKEA.
Épargnez jusqu'à 50% sur des articles choisis à travers tout le magasin.



IKEA Montréal, 9191, boul. Cavendish, Ville Saint-Laurent H4T 1M8 (514) 738-2167
Ouvert le 8, de 10 h à 21 h; le 9, de 9 h à 17 h; et le 10, de 10 h à 17 h.
Les soldes prennent fin le 10 janvier.

Matériel, etc.

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

Coca-Cola se prépare à l'urgence

Bogue 2000

ÉRIC BERNATCHEZ
collaboration spéciale

De plus en plus d'entreprises poussent leur préparation à l'an 2000 un cran plus loin en ébauchant des plans d'urgence au cas où elles n'auraient pas tout prévu. C'est le cas entre autres de Coca-Cola qui a déclaré récemment à Reuters qu'elle était bien préparée, mais qu'elle ne pourra pas contrôler certains éléments extérieurs.

Coke pourrait bien devenir « Coke en stock » comme dans la célèbre bande dessinée parce qu'à la veille de l'an 2000, elle bourrera son entrepôt de boissons gazeuses et de matières premières au cas où ses fournisseurs manqueraient à l'appel.

Coca-Cola est une des compagnies les plus avancées : elle a commencé à travailler sur le problème de l'an 2000 en 1995 et 40 de ses employés y sont affectés à temps plein. L'opération lui coûtera au total entre 130 et 160 millions de dollars.

Devant les retards qui s'accroissent sur les échéanciers de préparation au bogue, la préparation d'un plan d'urgence est devenue extrêmement populaire. Un sondage mené récemment auprès de 110 compagnies américaines a révélé que toutes travaillaient maintenant sur un plan d'urgence contre seulement 3 % en avril dernier.

Coke : www.news.com/News/Item/0,4,30432,00.html?st.ne.87.head
Sondage : www.news.com/News/Item/0,4,30392,00.html?st.ne.87.gif.1

« Y2Krazy »

Le nouvel an a donné lieu à quelques articles assez ironiques sur le bogue de l'an 2000 et la frénésie médiatique qu'il suscite, de l'hebdomadaire *ici* qui tirait « Ras-le-bogue » la semaine dernière au National Post qui y allait d'un jeu de mot : « Y2Krazy ». Le chroniqueur de The Gazette, Josh Freed, a déclaré pour sa part : « Les scénarios de fins du monde me boquent ! »

Freed croit entre autres que le problème est amplifié par notre tendance à donner une signification à toutes sortes de nombres ronds : « On souligne notre 30^e anniversaire, dit-il, et on regarde attentivement notre compteur d'auto passer les 100 000 kilomètres. »

Le sympathique chroniqueur prévoit aussi qu'il ne sera pas personnellement affecté par le bogue parce que son ordinateur est si vieux qu'il marche au diesel « sic » et que, de toutes façons, son magnétoscope est déjà bloqué sur un « 12:00 » qui flashe depuis des années.

Ce faisant, il fait une erreur classique : celle d'oublier que les problèmes que vivra le reste du monde vont peut-être, eux, l'affecter personnellement... www.montrealgazette.com/PAGES/990102/2148922.html

La chicane à cause du bogue de l'an 2000

La très sensationnaliste lettre d'information américaine « Y2K-newsletter », envoyée quotidiennement à 25 000 internautes par une compagnie qui fait aussi la promotion de son site sur l'équipement de survie, est outrée de s'être fait montrer du doigt par ZDNet, le site Web de la maison d'édition Ziff-Davis. Mitch Ratcliffe, le chroniqueur de ZDNet, estime que la lettre d'information a tendance à amplifier ses nouvelles et ne devrait pas se présenter comme un fil de presse. Logique, non ?

Le point de vue de ZDNet : www.zdnet.com/zdy2k/1998/12/5374.html

La réplique de Y2Knewsletter : www.y2knewswire.com/rebuttal.htm

Modem câble ou LNPA? Que choisir?



collaboration spéciale

Depuis l'arrivée cet automne du service de Sympatico Édition Haute Vitesse (ÉHV) à Montréal, une petite révolution s'est produite : si la haute vitesse était encore rare hier, nous avons maintenant le choix entre deux technologies de connexion haute vitesse sur Internet. Alors, que choisir ? Modem câble ou ÉHV ?

L'ÉHV est basée sur la technologie LNPA, ce système qui utilise votre bonne vieille ligne téléphonique pour faire de l'Internet à haute vitesse (jusqu'à un mégabit par seconde ou 1 Mbps) soit jusqu'à 25 fois plus vite qu'un modem téléphonique standard de 56 kbps. Avec ça et un bon ordinateur, croyez-moi, les pages Internet s'affichent presque avant que vous ayez fini de taper l'adresse !

C'est aussi le cas du modem câble. Et dans plusieurs secteurs de Montréal, les deux services sont maintenant disponibles. Si vous voulez faire le saut de la haute vitesse, vous allez devoir choisir. Pour vous aider, j'ai préparé un petit tableau comparatif.

D'abord, les deux services ont les mêmes tarifs d'abonnement mensuels pour un accès illimité. C'est clair, ils se font compétition ! Bell admet d'ailleurs qu'elle offre l'ÉHV à perte rien que pour concurrencer Vidéotron. Lequel est le meilleur côté performance ?

Le modem câble est théoriquement 10 fois plus rapide que l'ÉHV, mais dans les faits, la plupart des serveurs Internet ne peuvent même pas fournir une performance équivalente à celle de l'ÉHV... À moins que vous ayez des besoins bien spécifiques, ne faites donc pas votre choix sur la base tape-à-l'oeil de la performance, mais plutôt sur le service. Sur ce plan, l'Édition Haute Vitesse de Sympatico (ÉHV) marque un point avec son service technique 24 heures sept jours sur sept. Vidéotron ne l'offre que de 8h00 à 23h00.

Autre point positif en faveur de l'ÉHV, il n'y a pas de limite de téléchargement. Par contre, Vidéotron offre sept heures d'accès téléphonique ordinaire gratuit au lieu de cinq pour l'ÉHV, un léger avantage intéressant si vous devez souvent accéder au Net ailleurs que chez vous. Est-ce assez pour influencer votre décision ? Tenez aussi compte des facteurs suivants :

Envisagez l'ÉHV si...

■ vous prévoyez télécharger plus de 4 Go de données par mois. Entendons nous, 4 Go, c'est monumental et la plupart des usagers n'ont pas besoin de ça, mais si vous surfez beaucoup, téléchargez de gros jeux et extraits vidéo sans arrêt, peut-être la limite de Vidéotron vous nuira-t-elle à l'occasion.

■ vous ne voulez pas acheter de modem pour l'instant, ni payer de gros frais d'installation. Avec l'ÉHV, l'ensemble d'auto-installation ne coûte que 50 \$.

Envisagez le modem câble si...

■ vous habitez à plus de trois ou quatre kilomètres du central téléphonique de votre quartier. Plus vous êtes loin, moins vous obtiendrez les 960 kilobits à la seconde promis. À 4,5 kilomètres, Bell estime que la vitesse peut être aussi basse que 380 kilobits par seconde.

■ vous n'y connaissez rien à la technique. L'installation par un professionnel coûte seulement 70 \$ pour le modem câble contre 150 \$ pour l'ÉHV (Quoique avant le 31 mars, il y a un rabais de 50 \$...)

Modem ou LNPA?

	Édition Haute Vitesse	Modem câble
Installation	150\$ *	70\$
Trousse de départ (aucun technicien n'ira chez-vous)	50\$ **	idem
Frais mensuels	40\$	40\$
Location du modem	15\$	15\$
Modem à l'achat	on ne peut acheter pour l'instant	399\$ (incluant l'installation)
Espace pour site web	5 mégaoctets	5 mégaoctets
Performance (vitesse maximale de lecture sur Internet)	960 kilobits par seconde	10,000 kilobits par seconde
Adresses e-mail	1 (9,95\$ par mois pour les autres)	3 adresses e-mail, mais partageant la même boîte de courrier
Accès téléphonique gratuit	5 heures (1,50\$ par heure suppl.)	7 heures (1,50\$ par heure suppl.)
Limite de téléchargement mensuel	aucune limite	4 gigaoctets
Limite de téléversement mensuel	aucune limite (à confirmer)	800 mégaoctets
Assistance technique	24 heures sur 24	de 7h00 à 23h00
Site	Webwww.ehv.sympatico.ca	internet.videotron.ca/fr/modem/index.html

*L'installation coûte 50\$ de moins jusqu'au 31 mars 1999.

** Si vous avez un portable, des frais de 100\$ s'ajoutent.

Infographie La Presse

Le clavier de votre ordinateur est-il normalisé?

Cliquer en français

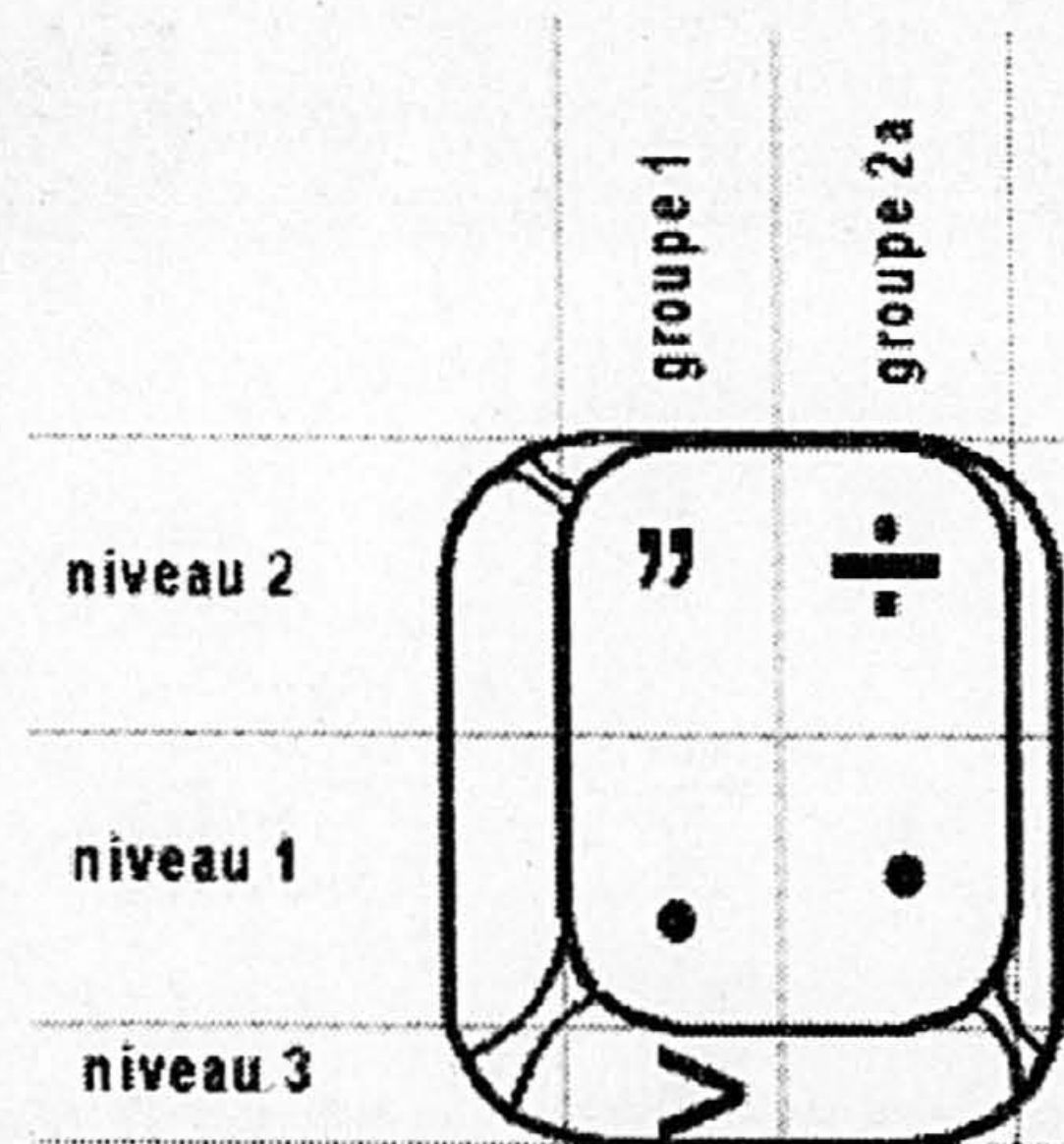
Vous cherchiez un clavier français et on vous a livré un clavier anglais ? Ou le contraire ? Ne courez plus deux claviers à la fois. Il existe, depuis longtemps déjà, un clavier qui répond à tous vos besoins, il s'agit du clavier normalisé.

C'est une norme appelée *Clavier canadien pour le français* et l'anglais CAN/CSA Z243.200-92 qui a été conçue pour établir au Canada une seule disposition de clavier convenant à la saisie des caractères tant en français qu'en anglais. En 1992, elle succède à la norme préliminaire établie en 1988 qui a été expérimentée dans divers milieux de travail. L'Association canadienne de normalisation (CSA) l'a fait approuver par le Conseil canadien des normes.

Cette norme vise exclusivement le bloc alphanumérique du clavier, soit 48 touches. Elle détermine la disposition des touches servant à obtenir les caractères de l'alphabet latin no.1 qui comprend deux groupes de caractères, le groupe 1 de 127 caractères et le groupe 2a de 64 caractères répartis sur trois niveaux de clavier. L'ensemble fait partie de la norme internationale ISO-6937.

Notre illustration montre les groupes et les niveaux à partir d'une touche de clavier.

L'ensemble de ces caractères est soutenu par la page de code 850 multilingue qu'on trouve sur les micro-ordinateurs de l'environnement DOS et la page de code ANSI 1252 qu'on trouve dans l'environnement Windows et dont l'équivalent s'appelle ISO/CEI 8859-1 (alphabet latin no.1). ANSI 1252 et ISO/CEI 8859-1 sont compatibles entre elles c'est-à-dire que les caractères ont les mêmes valeurs décimales d'une page à l'autre. ANSI 1252 a quelques caractères de



plus. Ces pages de codes sont codées sur 8 bits, soit 256 caractères et permettent l'emploi de 14 langues basées sur l'alphabet latin dont bien sûr le français. Rappelons que la page de code 863 ne supporte pas entièrement le français et est donc à proscrire.

En fait, avec ce clavier, il est non seulement possible de générer tous les caractères anglais et français avec les caractères les plus souvent utilisés au moyen d'une seule touche, mais aussi les caractères de 12 autres langues basées sur l'alphabet latin (espagnol, allemand, suédois, etc.). À l'heure de la mondialisation, voilà un atout de plus pour la performance et l'efficacité. Il est même possible de générer maintenant le symbole de l'euro qui va être utilisé effectivement à partir du 1er janvier 1999.

Les avantages

■ Uniformisation des claviers sur les différents appareils DOS, Windows (3.x, 95, 98, NT 4...), Macintosh, UNIX.

■ Intégration des normes déjà établies par l'Organisation internationale de normalisation (norme ISO).

■ Accès plus direct aux caractères accentués les plus couramment utilisés (majuscules et minuscules) dans la langue française.

■ Accès aux principaux symboles arithmétiques, commerciaux, typographiques et même aux caractères d'autres langues que le français.

■ Uniformisation du jeu de caractères à tous les niveaux de traitements : micro-ordinateurs, mini-ordinateurs et ordinateurs centraux.

■ La norme est adoptée par les grands de l'industrie comme Microsoft, Apple, IBM, etc. Un pilote de clavier est désormais fourni à partir de la version 6.2 de MS-DOS. Les versions 3.0 à 3.11 de Windows ainsi que Windows 95/98/NT intègrent le clavier normalisé (version préliminaire 1988) sous le nom de « clavier canadien multilingue ». Le Macintosh l'intègre sous le nom de « ISO canadien ».

■ En adoptant la norme complémentaire ISO-9995-7 définissant les pictogrammes sur les touches de motion, le clavier est compréhensible dans toutes les langues.

Pour savoir où se procurer un clavier normalisé, on peut consulter le site de l'OLF :

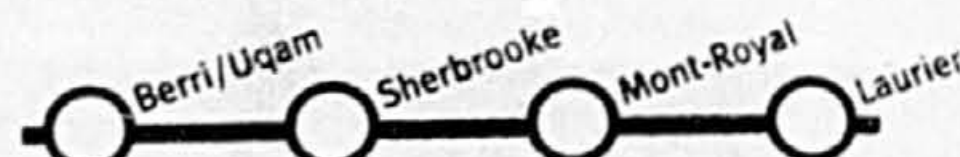
www.olf.gouv.qc.ca

ou écrire à :

cliquer@olf.gouv.qc.ca

Azim Mandjée

Gouvernement du Québec
Office de la langue française



En 1861, les tramways tirés par des chevaux ont fait leur apparition dans les rues de Montréal. Et c'est en 1894 qu'ils furent électrifiés. Aujourd'hui, il fait beau dans le métro... sous les rues de la ville !

Venez admirer plus de 800 objets de la célèbre collection du McCord et plongez au cœur même de l'expérience riche et diversifiée de notre ville.

SimplementMontréal

COUP D'ŒIL SUR UNE VILLE UNIQUE

La Presse CITE

MUSÉE McCORD

690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
Métro McGill ou autobus 24
Information : (514) 398-7100, poste 234
www.musee-mccord.qc.ca

P0606109

Équité : la CEQ nie faire preuve de discrimination

Deux enseignantes dénoncent leur syndicat auprès de la ministre du Travail

MARC THIBODEAU

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) nie que son projet d'équité salariale soit discriminatoire envers certaines catégories d'enseignants.

« On ne veut quand même pas changer les choses pour faire encore de la discrimination, ce serait absurde. Notre but, c'est qu'il n'y en ait plus », a déclaré à *La Presse* la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé.

Elle réagissait ainsi à la décision de deux membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, affiliée à la CEQ, qui ont transmis cette semaine une plainte à la ministre du

Travail, Diane Lemieux, parce qu'ils s'estiment lésés par le projet préconisé par leur syndicat.

Francine Boulet, enseignante à l'école Sainte-Louise-de-Marillac, et Carole Tremblay, enseignante à l'école Sophie-Barat, croient que l'Alliance fait preuve de « négligence grave » et de « discrimination » envers ses membres les plus scolarisés en préconisant l'introduction d'une échelle salariale unique basée sur les échelles en vigueur dans le secteur public. Elles réclament conséquemment la nomination d'un enquêteur.

Les plaignantes soutiennent, à titre d'exemple, qu'une personne

ayant 19 ans de scolarité et 15 ans d'expérience subirait une perte de salaire annuelle de l'ordre de 1000 \$. Et, une personne ayant 20 ans de scolarité perdrait pour sa part plus de 5000 \$.

Mme Pagé affirme plutôt que le salaire annuel d'un enseignant ayant un tel profil augmenterait de près de 1800 \$ et qu'aucun scénario n'a encore été retenu pour les enseignants ayant 20 ans de scolarité. « Je crois qu'il y a certains éléments techniques du dossier qu'elles ne maîtrisent pas complètement », a indiqué hier Mme Pagé. Le projet de la CEQ, souligne-t-elle, ne prévoit pour l'heure

aucune diminution de salaire, quelle que soit la compétence et l'expérience des enseignants concernés.

Mme Boulet estime, quoi qu'il en soit, qu'il y aura tout de même discrimination puisque les enseignants les plus scolarisés, s'ils font des gains, en feront certainement moins que ceux qui ont une formation moins poussée.

Mme Pagé reconnaît que les gains ne seront pas les mêmes pour tous. « Ça ne veut pas dire pour autant qu'il y a de la discrimination. Certaines catégories d'enseignants peuvent historiquement avoir été l'objet d'injustices plus grandes »,

dit-elle.

Monique Séguin, présidente de l'Alliance, abonde dans le même sens. Elle ajoute qu'il est faux de prétendre, comme le font les plaignantes, que le projet d'équité salariale envisagé n'encouragera pas la formation des enseignants puisque ceux qui sont plus scolarisés monteront plus vite dans l'échelle salariale.

Marjolaine Perreault, porte-parole de la ministre du Travail, a indiqué hier que la plainte n'avait pas encore été reçue par le gouvernement. « Nous allons l'analyser dès qu'elle va nous parvenir », a-t-elle indiqué.

Un congé scolaire prolongé

HUGO DUMAS

Les 515 élèves de l'école primaire Murielle-Dumont, de Pierrefonds, se retrouvent bien malgré eux en congé des Fêtes prolongé, car un feu a complètement détruit, hier matin, une annexe de l'établissement scolaire qui abrite les locaux de trois classes de maternelle.

Les flammes n'ont cependant pas attaqué le bâtiment principal, qui a tout de même été endommagé par la fumée et la suie. L'école primaire de la rue Valois, et son service de garde, ont fermé leurs portes pendant toute la journée d'hier. Il en sera de même aujourd'hui et les dirigeants réévalueront la situation ce matin pour déterminer quand les classes reprendront.

« Notre souhait, c'est que l'école rouvre lundi. Mais pour les maternelles, c'est sûr que ça va prendre une dizaine de jours supplémentaires, pour acheter du mobilier et les replacer dans l'école », explique le directeur de Murielle-Dumont, Ronald Ladouceur, en ajoutant qu'un service de garde temporaire sera offert aux parents.

Dès 4h hier, une quarantaine de pompiers de Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux, Dorval et Lachine ont combattu les flammes, qui ont été éteintes complètement vers 7h30. C'est une dame, demeurant tout près de l'école, qui a alerté les pompiers.

Selon le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), des analyses chimiques seront faites pour déterminer s'il y a eu utilisation d'accélérateurs. Une vitre de l'annexe a été défoncée et quelques jouets ont été retrouvés dans la neige, à l'extérieur de l'école. La police de la CUM ne pouvait dire hier les causes exactes de l'incendie.

À Murielle-Dumont, sous la houlette de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, la rentrée s'était faite le mercredi 6 janvier, la veille de l'incendie.

Écoles nordiques : le MEQ a son mot à dire

DENIS LESSARD

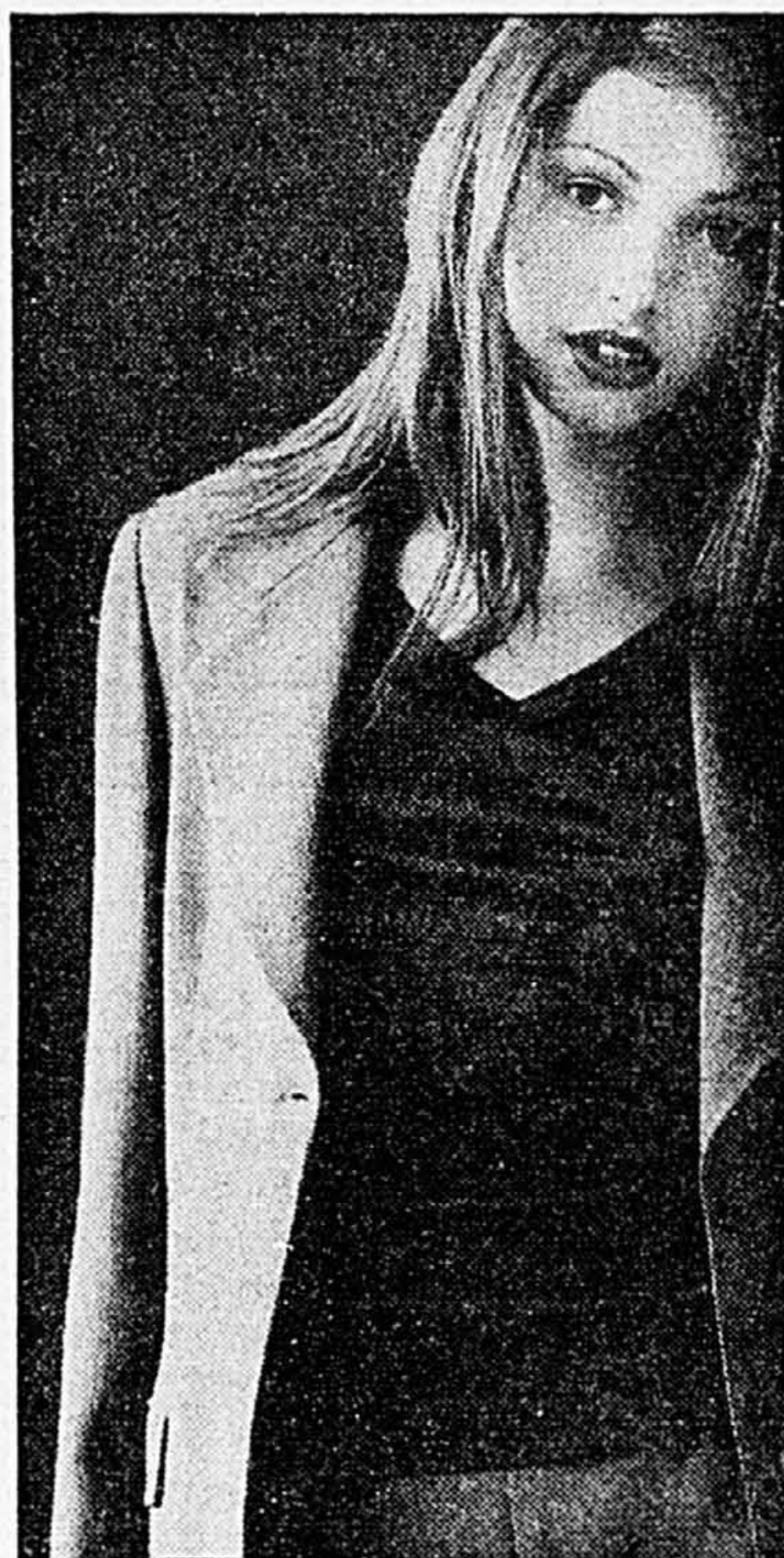
Le ministère de l'Éducation du Québec a un droit de regard sur le lieu envisagé pour la construction d'une école dans le Nord-du-Québec, confirme Patrice Beaumelle, directeur des ressources matérielles à la commission scolaire Kativik.

« Sur tous les détails de la construction d'une école, le ministère donne ses commentaires, c'est de l'argent public qui est en cause. Ils regardent et donnent leurs commentaires, sur le plan comme sur l'emplacement », souligne M. Beaumelle, pour qui il est évident que ces observations doivent obtenir une réponse satisfaisante avant que le ministère ne débloque les fonds.

Des fonctionnaires du MEQ s'étaient rendus à Kangisualujuaq en mai 1997, mais pas au sujet du dossier de l'école, explique-t-il.

L'école de George River où est survenue la tragédie le 1er janvier l'élève de la commission Kativik. Le ministère de l'Éducation avait soutenu jusqu'ici que la commission était pleinement responsable de la sécurité des élèves. Par la suite, au cabinet du ministre Legault, on a reconnu que le MEQ avait un droit de regard « sur les plans et devis » des écoles à construire, sans réel contrôle sur l'emplacement choisi par la communauté pour la construction.

Liquidation mode de fin de saison



Astuces
In Wear
Votre Nom
Lauren de Ralph Lauren
Laundry de Shelli Segal
Jax II
Evan Picone
Nygard
Alia
The Work Connection
Tan Jay
Bianca
m.e. modern edge
Kates
Elisabeth
Emma James
Louben
Casual Connection
Teenflo
JonesWear
Ellen Tracy
Polo Jeans Co.
Chaps de Ralph Lauren
Tommy Hilfiger
Gant
Jones New York
Polo Ralph Lauren
Guess
Dex Bros.
Liz Claiborne
Dockers
Nautica
DKNY JEANS

25% à 50% de rabais* sur la mode designer

Profitez-en! Il y a des complets, des tailleurs, des chemises, des blouses, des pantalons – d'admirables vêtements designer à prix super avantageux.

Notre vaste sélection de mode designer automne-hiver pour hommes et pour femmes vous est maintenant offerte à prix de vente. Passez chez Eaton et découvrez les collections designer et le tout nouveau visage de nos magasins.

*Les rabais s'appliquent aux prix d'origine. La sélection et les marques varient d'un magasin à l'autre. Solderie des manufacturiers et centres de liquidation non compris.



L'Ordre des infirmières sévit contre deux de ses membres

LILIANNE LACROIX

Ayant enregistré un plaidoyer de culpabilité pour avoir été irrespectueux et s'être montré brusque avec des patients de l'hôpital Louis-H. Lafontaine en 1995 et 1996, l'infirmier René Mathieu a été radié pour six mois de son ordre professionnel.

Considérant que les gestes ont été faits à l'égard de bénéficiaires vulnérables et captifs, le comité de discipline a décidé de mettre de côté la recommandation commune des deux avocats, plus clément, et d'imposer une radiation plus sévère que les quatre mois proposés.

« Les événements se sont produits dans une unité psychiatrique dont les bénéficiaires sont considérés comme des cas lourds... Les propos sont *inappropriés* et les gestes posés graves. De les avoir appliqués à l'égard de bénéficiaires vulnérables et captifs en augmente la gravité. »

Les membres du comité ont été particulièrement touchés par deux des chefs d'accusation qui concernaient un patient sourd, muet et aveugle. En mai 1996, l'infirmier a agi brusquement envers S.S., le

saisissant par le cou pour le pousser dans sa chaise. Quelques semaines plus tard, il allait jusqu'à gifler le même patient impuissant.

S.S. ne devait toutefois pas être la seule victime de l'infirmier. M. Mathieu a en effet usé de propos déplacés et irrespectueux, menaçant de « slugger » le patient E.J.

Outre des propos déplacés et irrespectueux, M. Mathieu se permettait de taper R.A. sur le ventre, « assez fort pour que ça claque ». Au sujet de ce deuxième chef d'accusation, le comité retient d'ailleurs le caractère répétitif dans les propos tenus au cours des années 1995 et 1996 et la brutalité.

Un autre patient, A.B., goûtait lui aussi au même genre de médecine, puisque l'infirmier l'a saisi par le cou pour le tenir contre le mur.

Les radiations, qui ont été signifiées en décembre et qui varient d'un à six mois, seront servies concurremment.

Une infirmière radiée

Une infirmière oeuvrant dans le seul centre d'hébergement de Montmagny, Paulette Laverdière, a dû elle aussi subir les foudres de ses pairs relativement à des événements qui se sont déroulés sur quelques années, de 1994 à 1997. Elle devra subir une période de radiation de quatre mois.

On lui reproche notamment d'avoir tenu des propos inquiétants envers une patiente, B.D.G. Après un court séjour au quatrième étage du foyer d'Youville, la patiente revient, à sa demande, au troisième étage où elle préfère l'environnement. Elle ne veut plus aller au quatrième qu'elle perçoit comme l'endroit où les gens meurent. Considérant que la bénéficiaire sonnait trop souvent, Mme Laverdière la menace d'un retour au quatrième. Selon le comité, il s'agit là d'un abus de pouvoir et d'un manque d'empathie. Pour cette faute, le comité lui impose la plus sévère de

ses trois radiations, soit quatre mois.

Alors qu'elle dispose de deux ordonnances distinctes lui permettant d'administrer des comprimés pour soulager une dame diabétique, amputée des deux jambes, l'infirmière, qui prétend qu'elle doit alterner les deux ordonnances, la fait attendre pendant deux heures. Selon le comité, « il n'y a aucune raison pour qu'une infirmière vigilante se méprenne sur la façon d'administrer ces deux médicaments... Son obligation était de donner la médication et, en cas de doute, elle aurait dû consulter. » Le comité lui a imposé une radiation de quatre semaines dans ce cas.

On lui reproche aussi d'avoir adopté une attitude brusque et intimidante à l'égard d'une troisième patiente qui vient de chuter et qui se montre anxieuse et nerveuse. L'infirmière « admet avoir un ton autoritaire, avoir un débit de voix rapide et parler fort... » Selon le comité, l'infirmière, qui sait avoir un ton autoritaire, aurait dû être particulièrement vigilante pour ne pas contribuer à inquiéter encore plus la patiente. Pour cette faute, elle a

écopé de quatre semaines de radiation.

Dans sa prise de décision, le comité a considéré que Mme Laverdière, qui avait d'abord été congédiée, a finalement subi une perte de revenu de plus de 33 000 \$ quand cette punition fut transformée en suspension de huit mois. Au moment de la décision, en novembre, elle était encore en congé de maladie. D'ailleurs, outre le manque de soutien apporté par l'employeur qui aurait pu fournir à l'employée des outils lui permettant de corriger son comportement, le comité constate des lacunes existant au niveau des relations entre les cadres et les membres du personnel et l'organisation du travail. « Dans un tel contexte, souligne le comité, la partie intimée, même si fautive, ne peut assumer seule tout l'odieux de la situation. »

N'ayant aucune preuve de repentir ou d'indication que Mme Laverdière a entrepris des démarches pour corriger son comportement, le comité, sensible au fait qu'il s'agit d'une clientèle de personnes âgées hébergées, croit que la possibilité de récidive existe malgré l'absence d'antécédent disciplinaire.

La situation s'envenime entre Châteauguay et ses pompiers

RIMA ELKOURI

Réclamant que leur équipe de travail soit constituée de quatre employés plutôt que de trois, les 44 pompiers de Châteauguay ont intensifié leurs moyens de pression ces derniers jours. Gouache dans les vitres et autocollants clamant « M. Bourcier, cessez de jouer avec le feu ! » décorent maintenant leurs camions.

Le maire, Jean-Bosco Bourcier, n'entend pas à rire avec ces camions « barbouillés » : « Ça, c'est classique. Ils sont comme dans une cour de récréation. Ils semblent s'amuser, mais nous, on ne trouve pas ça drôle du tout, lance-t-il. Regardez ce qui se passe à Montréal. On ne tombera pas dans le piège ! »

« On a comparé ça avec Montréal, mais ça n'a rien à voir », plaide pour sa part Jacques Daigneault, président du syndicat des pompiers du Québec de la section locale de Châteauguay. Il n'y a pas eu de saccage ou de vandalisme, juste des moyens de protestation. »

Le maire soutient toutefois que ces mesures de contestation ont été un peu trop loin ces derniers jours. « Il y a eu certains problèmes avec des équipements qui n'étaient pas adéquats, comme les walkie-talkies et les accélérateurs de pompes qui ne fonctionnent pas. »

Allégation aussitôt niée par le président du syndicat. S'il est vrai que les émetteurs-récepteurs portatifs ont été « déchargés », c'était par mégarde, dit-il. « Et les deux pompes fonctionnent très bien. On ne jouera quand même pas avec des équipements qui mettent en jeu notre sécurité ! »

« En ce moment, il n'y a que trois pompiers à temps partiel par quart de travail. Les citoyens et les pompiers sont mal protégés. Ce n'est plus un village, Châteauguay ! La population est de 42 000 ! » lance M. Daigneault, soutenant que la CSST a déjà fait des recommandations en ce sens.

Le service des pompiers de Châteauguay regroupe 44 pompiers qui travaillent tous à temps partiel. Leur convention collective est échue depuis le 31 décembre 1995 et neuf séances de négociations ont suivi.

« On est arrivé à une entente de principe vers la fin mai 1998, explique M. Daigneault. L'entente a été rejetée par le conseil municipal le 16 juin. La Ville a demandé l'arbitrage. J'ai reçu la lettre m'en avisant au mois de décembre. » Les pompiers ont commencé à protester en août en ne portant plus l'uniforme de la Ville.

« Un quatrième pompier en tout temps, ça coûte trop cher ! réplique le maire. Nous, ce qu'on leur offre, c'est un quatrième homme uniquement pour le *shift* de nuit (...) On ne laissera pas quelques têtes chaudes gâter la situation. On va prendre les moyens légaux pour empêcher qu'il y ait une escalade. »

M. Daigneault croit de son côté qu'il n'y a rien à craindre. « On n'ira pas plus loin que ça. La sécurité des citoyens ne sera pas menacée par nos moyens de pression. »

Le Fonds Desjardins Europe

Vous désirez maximiser vos rendements ? Rien ne vaut la diversification géographique de vos placements. Admissible en partie au REER, le Fonds Desjardins Europe vous fait profiter pleinement de la croissance économique internationale. Et avec le récent lancement de l'euro, voilà une occasion historique à ne pas manquer. Vous visez loin ? Parfait. Vos placements n'ont plus de frontières.

Avec l'Europe, mes placements n'ont plus de frontières!

Desjardins va de l'avant pour 5 millions de membres en mouvement.



Desjardins

1 800 CAISSES
www.desjardins.com

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent.

Pour une consultation
GRATUITE

NE MANQUEZ PAS
LE CAHIER

Santé

CHAQUE
DIMANCHE
DANS

La Presse